

SAVOIR
EXCELLER
RAPPORT
ANNUEL
2010 • 2011

SAVOIR
EXCELLER
RAPPORT
ANNUEL
2010 • 2011

AIDER NOS MEMBRES
À EXCELLER

MISSION • • ● VISION

Vision des CA du Canada

Nous sommes la profession canadienne regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée et la plus reconnue à l'échelle internationale.

Valeurs de la profession de CA

Les comptables agréés sont estimés pour leur intégrité et pour leur expertise.

Raison d'être de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Notre raison d'être, telle qu'établie par le *Code des professions* du Québec, consiste à assurer la protection du public.

Mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Notre mission consiste à aider nos membres à exceller dans le but premier d'assurer la protection du public.



**Monsieur Jean-Marc Fournier, avocat
Ministre de la Justice, ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2011



**Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2011



**Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

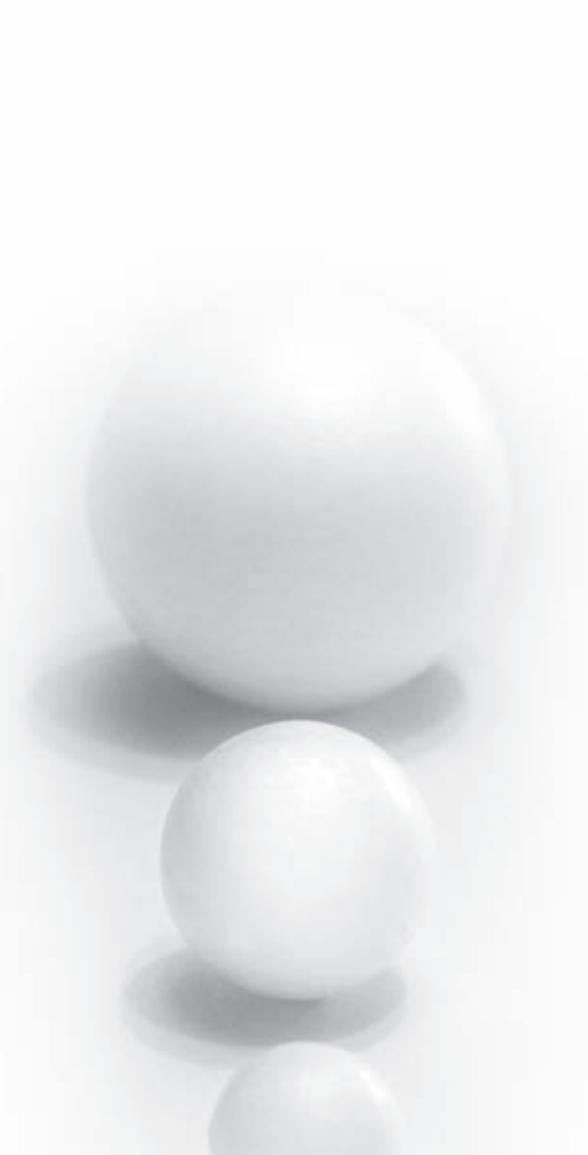
Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier, avocat
Québec, août 2011

TABLE DES MATIÈRES

Mission • Vision	1
Lettres de transmission	2
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif	10
Tableau de l'Ordre	14
Comité d'audit	18
États financiers	19
Arbitrage des comptes	49
Assurance de la responsabilité professionnelle	50
Bureau du syndic	51
Discipline	53
Exercice illégal et usurpation de titre	55
Fonds d'indemnisation	56
Formation continue obligatoire	57
Formation professionnelle	58
Inspection professionnelle	59
Produits et services professionnels	63
Reconnaissance des équivalences	71
Règlementation	72
Révision	74
Personnel de l'Ordre	75
Pour en savoir plus	78



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

• • ● SAVOIR EXCELLER

L'année 2010-2011 a été une année exigeante pour les comptables agréés, notamment en raison des importants changements en matière de normalisation. Une année qui a aussi été le théâtre de célébrations alors que l'Ordre soufflait ses 130 chandelles et que le Regroupement des CA de Québec soulignait 75 ans de succès lors de l'événement *Capital Actif pour votre succès*. Bilan d'une année marquée par la tradition d'excellence de la profession.

Alain Côté, FCA, IAS.A



Daniel McMahon, FCA

PROTECTION DU PUBLIC

La déontologie au cœur de nos préoccupations

La déontologie a connu plusieurs changements majeurs au cours de l'année 2010-2011. Tout d'abord, depuis le 9 décembre 2010, la règle d'indépendance 204 du Code de déontologie canadien harmonisé s'applique aux membres de l'Ordre par l'intermédiaire d'un renvoi dynamique qui a été inclus dans le *Code de déontologie des comptables agréés du Québec*. Ce renvoi permet dorénavant aux comptables agréés du Québec d'appliquer l'ensemble des règles d'indépendance de façon uniforme avec tous les comptables agréés au Canada.

Cette harmonisation de la règle d'indépendance porte également sur la rotation des associés qui réalisent des audits d'émetteurs assujettis. Ainsi, le cycle de rotation constitué d'une période de cinq ans dans les fonctions d'associé responsable de la mission et d'associé responsable du contrôle qualité d'une mission, suivie d'un temps d'arrêt de cinq ans, se trouve remplacé par un cycle constitué d'une période de sept ans dans ces fonctions, suivie d'un temps d'arrêt de cinq ans.

La protection du public étant sa raison d'être, l'Ordre va poursuivre, au cours de la prochaine année, sa participation à la réflexion concernant l'harmonisation du Code de déontologie canadien avec les normes internationales de déontologie. Nous continuons donc notre travail avec l'ICCA et les autres ordres provinciaux de CA pour suivre le développement de la profession à l'échelle internationale et nous assurer que nos membres continuent d'être reconnus comme des chefs de file du monde des affaires.

Harmonisation de l'inspection professionnelle

Afin de demeurer chef de file, la profession de CA doit continuer à démontrer clairement qu'elle est synonyme d'excellence et de normes élevées. L'équipe de travail canadienne sur le programme

d'inspection professionnelle, composée des responsables de l'inspection professionnelle de six ordres provinciaux, a ainsi formulé des principes directeurs et des recommandations en vue d'harmoniser le système d'inspection des ordres provinciaux de CA. Le nouveau rapport d'inspection fera son arrivée en 2011-2012.

Comptabilité publique

À la suite de l'entrée en vigueur, en 2009, de modifications de la *Loi sur les comptables agréés* et du *Code des professions*, l'Ordre des CGA et l'Ordre des CMA ont adopté, respectivement en décembre 2009 et en juin 2010, les règlements nécessaires à l'émission de permis d'exercice de la comptabilité publique. Dans la foulée de l'adoption des divers règlements, nous avons amorcé, avec nos collègues de ces ordres, des travaux de réflexion avec l'objectif premier d'assurer la protection du public et de maintenir le niveau élevé des critères d'exercice de la comptabilité publique. En matière d'inspection et de discipline, et concernant la pratique illégale, il importe non seulement que les exigences soient analogues d'un ordre à l'autre, mais aussi qu'elles soient appliquées de façon analogue, afin que l'ensemble des membres des trois ordres comptables autorisés à exercer la comptabilité publique le fassent dans les mêmes conditions de pratique professionnelle et que le public continue d'être adéquatement protégé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté le règlement sur l'utilisation du titre de CA auditeur en septembre 2010.

Une année record pour la formation

Les professionnels comptables ont connu une année chargée en matière de normalisation avec le passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS), aux Normes canadiennes d'audit (NCA) et aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF). Les membres ont fait des efforts colossaux en matière de formation

continue pendant l'exercice 2010-2011, comme en témoigne une participation record aux activités de formation offertes par l'Ordre.

Afin de répondre aux besoins grandissants des membres, nous avons proposé un calendrier prolongé de formation en période estivale qui sera accessible dès l'été 2011. L'Ordre a bonifié son offre de cours en publiant en mars 2011 un deuxième catalogue d'activités de formation dans le but d'aider ses membres à exceller et à faciliter leur transition vers les nouvelles normes.

Collaborations avec le monde professionnel

L'Ordre rayonne au-delà de la profession en développant d'étroites collaborations avec diverses organisations, dont le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). L'Ordre est membre du Comité de planification stratégique du CIQ et du Comité ad hoc sur les assurances, et le président et chef de la direction de l'Ordre siège au Comité exécutif de ce conseil. De plus, nous participons à plusieurs forums du CIQ, dont le Forum des directions générales, le Forum des syndicats, le Forum de la formation, le Forum des communications, le Forum de l'inspection professionnelle et le Forum des secrétaires de conseil de discipline.

Finalement, l'Ordre poursuit son implication au sein du Groupe de travail sur la protection des personnes vulnérables en matière de crime financier, sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers.

TITRE DE CA

Une profession rayonnante

L'Ordre a contribué à positionner le titre de CA comme la profession privilégiée du milieu des affaires et à le faire briller de pleins feux tout au long de l'année 2010-2011. La campagne *Savoir décider*, lancée en 2008, est passée à la vitesse grand V avec une nouvelle série d'annonces visant à faire évoluer l'image traditionnelle de la profession et à mettre l'accent sur les qualités de chef de file des comptables agréés. La campagne publicitaire, diffusée dans l'ensemble du pays, connaît un grand succès.



Les CA à la une!

La profession a aussi été mise en vedette lors de publiereportages publiés tout au long de l'année. Un cahier spécial a notamment paru en janvier dans les quotidiens *La Presse* et *The Globe and Mail* pour mettre de l'avant la réussite à l'Évaluation uniforme (EFU) et présenter à la relève des CA passionnés et dynamiques.

Webinaires Les Affaires

L'Ordre et le groupe *Les Affaires* ont fait équipe pour présenter des webinaires thématiques gratuits afin d'outiller les gens d'affaires pour le passage aux nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé. En raison de leur pertinence en cette période de bouleversement des normes, les webinaires ont attiré une participation inégalée.

RELÈVE



Profession inspirante, relève grandissante!

Signe de la vitalité de la profession, l'Ordre a franchi le cap des 20 000 membres et candidats à l'exercice de la profession en 2011. Nos actions pour faire rayonner la profession et attirer la relève sont nombreuses. L'Ordre a lancé, à l'automne 2010, sa nouvelle campagne promotionnelle destinée à la relève, *Les CA, on se les arrache*. Dynamique et colorée, cette campagne populaire auprès des jeunes met l'accent sur la grande demande du marché pour les compétences des CA.

Les efforts de promotion portent fruit! Quelque 611 candidats du Québec ont réussi l'Évaluation uniforme (EFU) en 2010, examen reconnu parmi les plus rigoureux au monde.

Mieux encore, le Québec peut s'enorgueillir d'avoir inscrit six candidats CA du Québec au Tableau d'honneur de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, dont **Ryan Abrams**, de l'Université McGill, qui a reçu la Médaille d'or des Comptables agréés du Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat au Québec. Ces lauréats ont été honorés lors de la cérémonie de Remise des permis aux nouveaux CA qui s'est tenue en février au Palais des congrès de Montréal. L'événement riche en émotions

présentait un nouveau visage en 2011, le Gala de la réussite ayant fait place au Cocktail de bienvenue dans la profession. La journée a été un véritable succès du fait de la présence record de près de 1 000 personnes venues saluer la détermination et le succès des nouveaux CA.



Dans le sens horaire à partir du haut : **Ryan Abrams**, Université McGill, Ernst & Young, Montréal, récipiendaire de la Médaille d'or et du prix de 2 500 \$ des Comptables agréés du Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat au Québec à l'EFU de 2010 • **Tatiana Averbuch**, École de gestion John-Molson de l'Université Concordia, Ernst & Young, Montréal • **Valérie Hébert**, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Raymond Chabot Grant Thornton, Rouyn-Noranda • **Simon Jacques Perreault**, HEC Montréal, Levy Pilote, Montréal • **Stephanie Donahue**, Université de Sherbrooke, Raymond Chabot Grant Thornton, Sherbrooke • **Hugo Castonguay**, Université Laval, Mallette, Québec

Élargissement du stage hors certification

Nous poursuivons les travaux en collaboration avec l'Office des professions pour finaliser l'adoption des règlements relatifs à l'élargissement du stage hors certification. La demande étant grande, le Conseil d'administration a récemment mis en place une structure pour accréditer ces nouveaux maîtres de stage. Voici quelques organisations qui ont reçu leur accréditation :

- Manufacture Leviton du Canada Ltée
- Industrielle Alliance
- Jean Gauvette, CA
- Deloitte Service des risques d'entreprise
- Deloitte Fiscalité
- PricewaterhouseCoopers Fiscalité

Plusieurs autres entreprises et organisations sont en voie d'être accréditées comme maîtres de stage et attendent fébrilement de recruter la talentueuse relève CA!

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Tournée de la présidence

Comme le veut la tradition, le président du Conseil, **Alain Côté, FCA, IAS.A**, a profité de la dernière année de son mandat pour prendre la route des regroupements régionaux en compagnie du président et chef de la direction de l'Ordre, **Daniel McMahon, FCA**. Lors de cette tournée, les rencontres ont donné lieu à des échanges fructueux sur les préoccupations manifestées par les membres œuvrant autant en entreprise, en enseignement et dans le secteur public qu'en cabinet. Sans surprise, les discussions ont porté notamment sur l'ampleur des exigences liées aux nouvelles normes, l'avenir de la profession et la capacité d'exercer au sein d'un petit cabinet.

Capital Actif pour votre succès



Les comptables agréés du Québec se sont donnés rendez-vous en septembre à Québec pour participer à l'événement *Capital Actif pour votre succès*. Au programme de cette journée, qui se déroulait au Fairmont Le Château Frontenac, figuraient une foule d'activités ainsi que l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre. *Capital Actif pour votre succès* fut l'occasion de souligner les 75 ans d'histoire du Regroupement des CA de Québec et les 130 ans d'excellence de l'Ordre. En plus de discuter avec leurs confrères et consœurs des quatre coins du Québec, les membres présents ont pu assister à la première conférence de **Marc Laliberté** à titre de président-directeur général de VIA Rail, à une table ronde regroupant des panélistes de renom, ainsi qu'à un élégant banquet où ont été honorés les lauréats des prix *Mérite du CIQ* et *Reconnaissance*, ainsi que le récipiendaire du prix *Hommage 2010*, **Laurent Beaudoin, FCA**.

L'Ordre a ainsi décerné ses prix *Reconnaissance* à des membres exceptionnels qui, au sein de leur secteur d'activité, se sont appliqués à faire

rayonner la profession par leurs réalisations notoires et leur engagement hors du commun. Pour la première fois dans l'histoire de l'Ordre, le prix *Reconnaissance - Services méritoires à l'Ordre* a été remis pour souligner le dévouement d'un membre bénévole et sa participation active au sein de comités ou de groupes de travail durant de nombreuses années.

Nous souhaitons féliciter les lauréats des prix *Reconnaissance 2010!*

Reconnaissance - Enseignement

François Brouard, CA, professeur agrégé
Sprott School of Business, Université Carleton

Reconnaissance - Jeune CA décideur

Yanick Gervais, CA, directeur général
La Fernandière

Reconnaissance - Secteur public

Marc Ouellet, CA, vérificateur général adjoint
Bureau du Vérificateur général du Québec

Reconnaissance - Services méritoires à l'Ordre

Raymond Godbout, CA, associé
Lemieux Nolet

Diane Lanciault-Fortier, CA, associée déléguée
Deloitte

Claude Gauvin, FCA, associé conseil, Raymond Chabot Grant Thornton, s'est vu remettre le premier prix *Mérite du CIQ*, décerné à un membre de l'Ordre afin de reconnaître sa contribution à l'avancement de la profession.

Les brillantes réalisations de nos membres se multipliant, les prix *Reconnaissance - CA en entreprise* et *Reconnaissance - CA en cabinet* feront leur entrée en 2011-2012. Ces distinctions souligneront la contribution exemplaire des comptables agréés qui, grâce à leur expertise financière, leur leadership et leur réflexion stratégique, ont pu obtenir des résultats dont l'importance mérite d'être reconnue hors du cadre de l'entreprise ou du cabinet pour lesquels ils travaillent.

Par ailleurs, 13 membres ont reçu le convoité titre de Fellow en reconnaissance de leur apport exceptionnel à la profession et à la communauté. La réputation d'excellence des CA s'est bâtie au fil des années grâce au rayonnement exceptionnel de ces hommes et de ces femmes.

Enfin, l'Ordre a choisi de décerner sa plus prestigieuse distinction, le prix *Hommage 2011*, à un grand bâtisseur de la profession, **Denis Desautels, FCA**. Le prix *Hommage* est la reconnaissance suprême de la profession et souligne le mérite hors pair et la contribution remarquable d'un FCA.

Regroupements régionaux

Encore une fois cette année, l'Ordre a pu compter sur la précieuse collaboration des 10 regroupements régionaux qui sont répartis partout au Québec. Ces regroupements, véritables charnières entre les membres, les diverses vice-présidences et le Conseil d'administration de l'Ordre, sont à la source de nombreux événements et initiatives qui contribuent à faire rayonner la profession de comptable agréé. Il s'agit d'une collaboration unique et efficace.

À leur tour, les regroupements régionaux honorent les membres qui se sont distingués par leurs

parcours professionnels inspirants. Félicitations à tous les lauréats!

Regroupement des CA des Cantons de l'Est

- Prix *Isabelle-Boisvenu* - **Mélissa Lachance, CA**, Raymond Chabot Grant Thornton

Regroupement des CA de la Montérégie

- Prix *CA Émérite* - Relève : **Christine Béchar, CA**, Brodeur et Létourneau
- Prix *CA Émérite* - Relève : **Dany Gagnon, CA**, KPMG
- Prix *CA Émérite* - Profession : **Patrick Beaudoin, CA**, Carter Énergie Éolienne
- Prix *CA Émérite* - Profession : **Martin Bernier, CA**, PricewaterhouseCoopers
- Prix *CA Émérite* - Collectivité : **Mario Boivin, CA**, Lehoux Boivin

Regroupement des CA de l'Outaouais

- Prix *CA Émérite* - **Jean-Claude Desnoyers, CA**, JC Desnoyers et Associé Inc.
- Prix *CA Émergence* - **Rémi Lupien, CA**, Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Site Web

Lorsque vous lirez ces lignes, vous aurez pu découvrir le tout nouveau site Web de l'Ordre. Nous avons travaillé intensément pour livrer ce nouveau site, axé sur les besoins des membres et du grand public, et espérons que ses nombreux avantages sauront répondre à vos attentes. Ce travail de longue haleine résulte d'une collaboration exceptionnelle du personnel de l'Ordre qui s'est impliqué à toutes les étapes du projet.

Dans le même ordre d'idées, le bulletin *Inf@CA* affiche de nouvelles couleurs depuis l'été. Maintenant plus concis et épuré, le nouveau bulletin *Inf@CA•Nouvelles*, publié en alternance avec le bulletin *Inf@CA•Activités*, met en vedette l'actualité et les événements en lien avec la profession.



Première rangée, de gauche à droite : **Stephen Rosenhek, FCA**, Stephen Rosenhek Chartered Accountant • **Manon Durivage, CA**, vice-présidente du Conseil • **Denis Desautels, FCA**, président du conseil d'administration, Banque Laurentienne • **Renée Gallant, FCA**, associée fondatrice, Gallant & Associés • **Robert Boisjoli, FCA**, président, Atwater Financial Group • **André Bannon, FCA**, associé directeur, Québec Centre, Deloitte • **Pierre Alary, FCA**, vice-président principal et chef de la direction financière, Bombardier Inc. • **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction, Ordre des comptables agréés du Québec • *Deuxième rangée, de gauche à droite* : **André Lepage, FCA, CA•EJC**, associé principal, Navigant Conseil LJ Inc. • **Louis Marcotte, FCA**, vice-président, Finances et trésorier, Intact Corporation financière • **Richard Gagnon, FCA**, contrôleur adjoint des finances et directeur général des comptes publics, Contrôleur des finances du Québec • **Raymond Laurin, FCA**, premier vice-président, Finances, trésorerie et direction financière, Mouvement Desjardins • **Theodore Greenfield, FCA**, conseiller, Fuller Landau • **Albert De Luca, FCA**, associé en fiscalité, Deloitte • **Alain Bédard, FCA**, président du conseil, président et chef de la direction, et chef intérimaire de la direction financière, TransForce inc. • **Benoit La Salle, FCA**, président et chef de la direction, SEMAFO inc.

Produits et services commerciaux

Dans le but d'offrir des tarifs avantageux aux membres de l'Ordre, deux nouvelles ententes ont été conclues en 2010-2011 avec des partenaires commerciaux reconnus pour leur intégrité, leur professionnalisme et leur expertise. Il s'agit de Porter Airlines et de la station de ski Mont-Tremblant.

AFFAIRES PUBLIQUES

L'Ordre a poursuivi son action auprès de l'appareil gouvernemental. À l'invitation de la Commission des finances publiques, l'Ordre a déposé, en septembre 2010, un mémoire devant la Commission sur le projet de loi 107, *Loi sur l'Agence du revenu du Québec*. L'Ordre s'est prononcé en faveur de la création de l'Agence du revenu du Québec et nous sommes heureux de constater que la plupart de nos recommandations ont été retenues.

Consultations prébudgétaires

L'Ordre a également présenté au gouvernement du Québec des pistes de solutions concrètes en vue de la préparation du budget 2011-2012. Les mesures privilégiées par l'Ordre étaient regroupées autour des trois axes suivants : accroissement des revenus, réduction des dépenses et optimisation des programmes et révision en profondeur des dispositions de la *Loi sur les impôts du Québec* en ce qui concerne l'impôt des particuliers.

CA-Parlementaires

Pour une 5^e année consécutive, l'Ordre a tenu, en octobre 2010, le Colloque *CA-Parlementaires* sur la colline parlementaire à Québec. Cet événement, regroupant plus d'une centaine de CA œuvrant surtout dans le secteur public, permet de nouer des liens avec les acteurs de l'administration publique provinciale et de dialoguer sur les dossiers d'affaires publiques de la profession. Le cocktail de clôture, qui se tenait au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale, a attiré un nombre record de participants et d'élus.

GOVERNANCE

S'inspirant des saines pratiques de gestion, l'Ordre a procédé à une refonte de sa politique de gouvernance. Le Conseil d'administration a décidé de revoir le nombre d'administrateurs et le découpage des zones électorales de l'Ordre en vue de réduire la taille du Conseil. Le nombre qui avait été prescrit par le *Code des professions* lors de son adoption en 1973 ne reflète plus les saines pratiques de gouvernance actuelle. Le projet de règlement est présentement à l'étude à l'Office des professions. Le Conseil d'administration de l'Ordre a également renforcé le rôle du Comité des regroupements régionaux.

Par ailleurs, deux nouveaux comités ont vu le jour le 31 mars 2010 : le Comité des CA œuvrant en vérification interne et le Comité d'audit, provenant de la fusion du Comité des finances et du Comité de vérification.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

Afin d'ouvrir les portes de l'international à nos membres et d'accueillir des experts comptables de l'étranger en sol québécois, l'Ordre a conclu des ententes de reconnaissance mutuelle avec les organismes comptables du Zimbabwe et de l'Inde. L'entente avec l'Institute of Chartered Accountants in Australia a également été renouvelée. Nous poursuivons toujours nos efforts pour conclure une entente avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de France. L'aboutissement de ce dossier n'est pas attendu avant plusieurs mois.

Dans le même ordre d'idées, l'Ordre est fier de représenter l'ICCA, depuis mai 2010, à la Fédération

internationale des experts-comptables francophones (FIDEF).

Finalement, l'exercice de la comptabilité publique demeure un enjeu majeur alors que le Québec s'est doté de critères comparables à ceux de l'Ontario en matière de droit d'exercice de la comptabilité publique et de maintien de ce droit.

Il faut savoir que l'encadrement de l'exercice de la comptabilité publique n'est pas le même partout au Canada, ce qui a donné lieu à des discussions en lien avec l'*Accord sur le commerce intérieur*, auxquelles l'Ordre a collaboré avec le gouvernement du Québec.

POURSUIVONS LA TRADITION!

L'exercice 2010-2011 a été marqué par d'importants anniversaires et par des changements au chapitre des normes. Toujours à l'écoute, l'Ordre a su outiller les membres pour traverser cette intense période de transition.

La prochaine année s'annonce tout aussi pleine de défis à relever. L'Ordre est déjà au travail pour poursuivre sa tradition et maintenir le titre de CA comme titre privilégié du monde des affaires. Plus de 130 ans après s'être démarquée par son excellence, la profession de CA va continuer de démontrer son dynamisme et nous nous engageons à demeurer la source de référence pour les CA, le public et la relève.

Un remerciement particulier à tout le personnel de l'Ordre ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur dévouement et leur travail exemplaire dont bénéficie l'ensemble de la profession!

Le président du Conseil,



Alain Côté, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

COMITÉ EXÉCUTIF



De gauche à droite : **Hélène Racine, CA, ASC** • **Yves Dugré, M.D.*** • **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire • **Serge Mallette, CA** • **Manon Durivage, CA**, vice-présidente du Conseil • **Alain Côté, FCA, IAS.A**, président du Conseil

* 29 juillet 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Côté, FCA, IAS.A (2010-10-01) – Président du Conseil élu au suffrage universel • Région de Montréal

Manon Durivage, CA (2010-09-30) – Vice-présidente du Conseil • Région de Montréal

Yves Dugré, M.D.*† (2010-09-30)

Serge Mallette, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

Hélène Racine, CA, ASC (2009-09-13) • Région de Montréal

Daniel McMahon, FCA – Président et chef de la direction et secrétaire

Grégoire Arsenault, CA, CA•TI (2010-09-30) • Région du Nord-Est

Michel Bergeron, CA (2009-09-13) • Région de Montréal

Martine Clément, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

Frank Di Tomaso, FCA, IAS.A (2010-09-30) • Région de Montréal

Alain Dugal, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

André Dugal, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

Mirenda Filion, M.Sc., CA (2010-09-30) • Région du Nord-Ouest

Luc Forcier, CA (2010-09-30) • Région de Trois-Rivières

Lucie Gervais, CA (2009-09-13) • Région de Québec

Charles Jacobs, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

Jean Laflamme, CA (2009-09-13) • Région de Montréal

Lise Lambert, ASC* (2010-09-30)

Jean-Paul Lauly, CA (2010-09-30) • Région de Montréal

Jacques Lefebvre, ASC* (2009-09-13)

Jean Legault, CA (2009-09-13) • Région de Montréal

Isabelle Lemay, CA (2010-09-30) • Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Suzanne Maisonneuve-Benoit* (2009-09-13)

Denis Majeau, CA (2010-09-30) • Région de Québec

Gilles Malette, CA (2009-09-13) • Région de Montréal

Manon Roy, CA, CA•EJC (2010-09-30) • Région de Québec

Denis Savard, CA (2009-09-13) • Région de Montréal

Robert St-Aubin, FCA (2009-09-13) • Région de Montréal

Alain Tremblay, CA, CA•TI (2009-09-13) • Région de l'Outaouais

Jean-Yves Trottier, CA (2009-09-13) • Région des Cantons de l'Est

* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec

† 29 juillet 2011

Les membres du Comité exécutif ont assisté à neuf réunions statutaires et à trois réunions extraordinaires au cours de l'année. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à six réunions statutaires et à trois réunions extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 30 septembre 2010.

La prochaine Assemblée générale annuelle, où sera présenté le rapport annuel 2010-2011, aura lieu le 29 septembre 2011.

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- la nomination des scrutateurs aux fins des élections;
- la désignation du candidat à la présidence du Conseil pour l'exercice 2011-2012;
- la nomination des membres et des présidents de certains des comités statutaires de l'Ordre;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité exécutif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2010) et de ses résultats;
- l'adoption du *Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables agréés du Québec*, en versions française et anglaise, pour transmission à l'Office des professions et au gouvernement aux fins de son adoption finale selon les règles établies dans le *Code des professions*;
- la proposition faite à l'Office des professions visant les points suivants : **procéder** à la création du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des comptables agréés du Québec* pour établir la catégorie de permis d'auditeur, **réserver** l'exercice des activités professionnelles prévues aux paragraphes 1^o et 2^o de l'article 19 de la *Loi sur les comptables agréés* (certification) aux seuls comptables agréés détenant un permis d'auditeur, **établir** par règlement les conditions d'obtention et de maintien de ces deux permis (permis de CA et permis d'auditeur), **prévoir** les mesures transitoires afin de préserver les droits acquis de certains membres et des candidats à l'exercice de la profession (CEP), et **procéder**, à compter de l'été 2010, à l'accréditation des employeurs hors certification en vue de permettre aux CEP qui le désirent d'effectuer leur stage dans d'autres domaines que ceux de l'expertise comptable et de la comptabilité publique;
- l'adoption de la *Politique relative à la gouvernance de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, ce qui a entraîné, par le fait même, l'abrogation des articles 2 à 24, 36, et 38 à 40 du *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des comptables agréés du Québec (1991)*;
- l'adoption de la proposition réduisant à 12 le nombre d'administrateurs élus et à 7 le nombre de zones électorales, de sorte que le Conseil d'administration soit formé de 17 membres, soit 16 administrateurs (12 administrateurs élus et 4 administrateurs nommés à titre de représentants du public par l'Office des professions) et 1 président du Conseil, et visant à **entreprendre** les démarches en vue d'amender les règlements de l'Ordre touchant les élections et divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections;
- l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, en versions française et anglaise, pour transmission à l'Office des professions aux fins d'examen et d'adoption finale;
- l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, en versions française et anglaise, pour transmission à l'Office des professions aux fins d'examen et d'adoption finale;
- la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 septembre 2010, d'une hausse de la cotisation annuelle à compter de l'exercice 2011-2012 selon le scénario suivant : 15 \$ pour les membres résidents; 5 \$ pour les membres non résidents, les membres retraités et les autres membres bénéficiant d'une cotisation réduite; et 0 \$ pour les frais de l'ICCA;
- l'approbation de la modification apportée à la résolution du 11 juin 2009 afin de remplacer la définition des membres doctorants par la suivante : que les membres qui étudient à temps plein en vue d'obtenir un doctorat dans un domaine lié aux affaires aient droit à un congé de cotisation égal à 100 % de la cotisation totale et que ces modalités soient mises en application à compter du 1^{er} avril 2011;
- l'adoption du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, en versions française et anglaise, pour transmission à l'Office des professions aux fins d'examen et d'approbation pour qu'ils entrent en vigueur à la même date;
- l'approbation de la modification apportée aux dispositions canadiennes portant sur la règle d'indépendance relative à la rotation de l'associé responsable de la mission et du responsable du contrôle qualité de la mission pour passer d'un cycle de rotation constitué d'une période de cinq ans dans ces fonctions suivie d'un temps d'arrêt de cinq ans à un cycle constitué d'une période de sept ans dans ces fonctions suivie d'un temps d'arrêt de cinq ans; étant entendu que le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification devra confirmer que la procédure d'approbation a été dûment respectée;
- l'approbation des nouvelles versions française et anglaise du *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice* aux fins de consultation publique et d'examen par l'Office des professions et par le gouvernement;

- l'adoption du *Règlement sur les assemblées générales de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et du *Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des comptables agréés du Québec* pour transmission à l'Office des professions du Québec aux fins de leur adoption finale;
 - l'adoption de la *Politique sur le Code de bonne conduite concernant les élections au Conseil d'administration de l'Ordre* et des amendements apportés à la *Politique relative à la gouvernance de l'Ordre des comptables agréés du Québec* en vue d'entreprendre les démarches pour faire abroger dans les meilleurs délais les articles 5, 6 et 7 de la *Loi sur les comptables agréés*.
- Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :**
- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
 - l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable agréé;
 - l'autorisation de solliciter un mandat de perquisition;
 - l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions*;
 - l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre pour certains membres;
 - l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
 - l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
 - la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou pour non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
 - la non-inscription au Tableau de l'Ordre (conformément à l'article 46 (5^e) du *Code des professions*) des membres qui ont fait défaut de respecter les formalités d'inscription;
 - la nomination de CA•EJC;
 - l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
 - la nomination d'un secrétaire substitut au Conseil de discipline, au Conseil d'arbitrage des comptes et au Comité de révision des plaintes;
 - l'approbation des résultats des demandes de révision de l'EFU de 2010;
 - le renouvellement d'ententes de réciprocité avec des organismes similaires à l'Ordre;
 - l'autorisation donnée au président et chef de la direction et secrétaire général de l'Ordre des comptables agréés du Québec de signer un arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) au nom de l'Ordre.

CONSEIL DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Jean-Pierre Allaire, FCA
 Michel Théroux, FCA
 Claude Gauvin, FCA
 Lucette Poliquin, FCA, IAS.A
 Pierre Brochu, FCA
 Michel Beauséjour, FCA
 Jean-Pierre Dubeau, FCA
 Réal Sureau, FCA
 Richard Quevillon, FCA

Monique Forget-Leroux, FCA
 Michel Bélanger, FCA
 Alain Paris, FCA
 Jacques Levesque, FCA
 Marc Paradis, FCA
 G. André Harel, FCA
 Gilles Chevalier, FCA
 Guy D'Orsonnens, FCA
 Roland Truchon, FCA

Paul Noiseux, FCA
 J. Alistair Duff, FCA
 Raymond Morcel, FCA
 Phillip P. Aspinall, FCA
 Boris G. Levine, FCA
 Charles Pelletier, FCA
 François J. Bastien, FCA

TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 529 candidats à l'exercice à la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable agréé.

Depuis le 31 mars 2010, il y a eu une augmentation nette de 319 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 18 061. De ce nombre, 1 244 membres entrent dans la catégorie des membres retraités.

La cotisation de base des comptables agréés s'établissait à 1 040 \$, ce qui comprend le montant de 450 \$ représentant les frais de service versés à l'ICCA. La cotisation, payable le 1^{er} avril 2010, pouvait être acquittée en deux versements égaux à effectuer les 1^{er} avril et 1^{er} juin 2010, moyennant des frais administratifs additionnels de 10 \$. Certains membres étaient admissibles à une cotisation réduite; la cotisation des membres retraités s'établissait ainsi à 215 \$ et celle des membres professeurs ou chargés d'enseignement, à 520 \$.

Les membres étudiants au doctorat bénéficiaient quant à eux d'un congé de cotisation. À l'ensemble de ces cotisations s'ajoutait un montant de 22,95 \$ perçu pour l'Office des professions du Québec.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	518	518	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	11	11	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	2	2	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	8	5	3	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires – Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	14	11	3	0
Permis temporaires – Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(1 ^o) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(2 ^o) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis spéciaux – Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Permis restrictifs – Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS EN 2009-2010	537
PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS EN 2010-2011 SELON LA CATÉGORIE	536
Permis réguliers	525
Permis temporaires	10
Permis temporaires par affiliation	1
Permis restrictifs	0
Autorisations spéciales accordées	0
Autorisations spéciales renouvelées	0

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS EN 2009-2010	1	
SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS EN 2010-2011 SELON LA CATÉGORIE	1	
	Suspension	Révocation
Permis réguliers	0	1
Permis réguliers par réciprocité	0	0
Permis réguliers par affiliation	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires par affiliation	0	0
Permis restrictifs	0	0

MEMBRES QUI DÉTENAIENT UN PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ AU 31 MARS 2010		17 742
NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2010-2011		569
Par voie d'examen, selon l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	529	
Par réinscription	33	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	5	
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	2	
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2010-2011		250
Décès	58	
Démission	159	
Radiation - Non-paiement de la cotisation annuelle	16	
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec</i>	4	
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	4	
Radiation - Décision du Conseil de discipline	6	
Non-inscription - Décision du Comité exécutif	3	
Expiration du permis temporaire	0	
Expiration du permis restrictif	0	
Effectif au 31 mars 2011		18 061
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE		18 061
Abitibi-Témiscamingue	203	
Cantons de l'Est	842	
Montréal	11 474	
Nord-Est	359	
Outaouais	267	
Québec	2 373	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	339	
Trois-Rivières	506	
Canada, hors du Québec	1 020	
Hors du Canada	678	
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE		18 061
Femmes	6 982	
Hommes	11 079	

TABLEAU DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION (CEP)		
Candidats inscrits au 31 mars 2010		1 930
NOUVELLES INSCRIPTIONS		654
Par cheminement universitaire - Baccalauréat reconnu	605	
Par équivalence de diplôme/formation - Québec	24	
Par équivalence de diplôme/formation - Hors du Québec	12	
Par équivalence de diplôme/formation - Hors du Canada	7	
Par entente de réciprocité	6	
Par arrangement de reconnaissance mutuelle - France	0	
Par voie de réintégration	0	
Par décision du Comité exécutif	0	
RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS		646
Expiration du délai prévu pour compléter le cheminement CA (examens, stage) ou dossier incomplet	11	
Transfert dans une autre province	7	
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du Comité exécutif	97	
Obtention du titre de CA	531	
• Baccalauréat reconnu	485	
• Équivalence de diplôme/formation - Québec	24	
• Équivalence de diplôme/formation - Hors du Québec	5	
• Équivalence de diplôme/formation - Hors du Canada	15	
• Entente de réciprocité	2	
• Arrangement de reconnaissance mutuelle - France	0	
CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2011		1 938

COMITÉ D'AUDIT

Gilles Malette, CA
Président



Le Comité d'audit est composé uniquement de membres du Conseil d'administration désignés par ce dernier et indépendants de la direction et du Comité exécutif. Son secrétariat est toutefois assumé par la vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration, de l'Ordre.

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externe et des procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements applicables.

Le 26 août 2010, le Comité des finances et le Comité de vérification ont été fusionnés pour devenir le Comité d'audit. Ce dernier a tenu quatre réunions entre le 26 août 2010 et le 9 juin 2011, date d'approbation des états financiers par le Conseil d'administration. Les membres du Comité d'audit ont eu l'occasion de se réunir à huis clos et de rencontrer les auditeurs externes en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le Comité :

- a révisé les états financiers de l'Ordre, incluant les conventions comptables suivies et les principales estimations, et en a recommandé l'adoption au Conseil;
- a approuvé les orientations budgétaires 2011-2012 et recommandé une augmentation de cotisation et a par la suite analysé le budget détaillé 2011-2012 et en a recommandé l'adoption au Conseil;
- s'est assuré de l'indépendance et de l'objectivité des auditeurs externes, par exemple en pré-approuvant les mandats qui leur sont confiés et les honoraires qui leur sont versés;
- a revu certaines des activités de l'Ordre, notamment les activités de contrôle et de gestion des risques;
- a surveillé le processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- a suivi les développements et le budget de la refonte Web.

Notons aussi que le Comité des finances avait analysé et recommandé le versement de 1,6 million \$ au régime de retraite pour réduire le risque pour l'Ordre. Ce versement a été fait en 2010.

Enfin, le Comité d'audit a recommandé le renouvellement du mandat des auditeurs externes au Conseil d'administration. Ce choix sera soumis aux membres lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,
Gilles Malette, CA

Membres du Comité

Michel Bergeron, CA
Manon Durivage, CA, membre non-votant
Charles Jacobs, CA
Robert St-Aubin, FCA

Invitée

Marie-France Langlois, CA

Secrétaire

Évelyn Paquin, FCA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période annuelle terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période annuelle terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.¹

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 9 juin 2011

¹ CA auditeur, permis n° 15101

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les auditeurs externes et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les auditeurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du Comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,



Alain Côté, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

BILAN AU 31 MARS 2011

	2011			2010	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	7 819 800	58	7 383	7 827 241	8 054 804
Placements (note 7)	123 690	-	-	123 690	156 910
Créances (note 8)	772 511	-	-	772 511	866 290
Frais payés d'avance	193 409	-	-	193 409	172 228
	8 909 410	58	7 383	8 916 851	9 250 232
PLACEMENTS (note 7)	8 493 401	1 350 189	2 676 212	12 519 802	11 116 811
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	407 696	-	-	407 696	440 061
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 9)	895 188	-	-	895 188	625 563
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 10)	1 716 900	-	-	1 716 900	-
	20 422 595	1 350 247	2 683 595	24 456 437	21 432 667
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 11)	5 515 667	1 327	16 204	5 533 198	4 740 513
Produits perçus d'avance	8 271 997	-	-	8 271 997	7 249 024
	13 787 664	1 327	16 204	13 805 195	11 989 537
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	243 429	-	-	243 429	45 500
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 10)	653 300	-	-	653 300	733 700
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 12)	-	-	1 056 673	1 056 673	1 042 048
PRODUITS REPORTÉS (note 13)	-	-	1 690 520	1 690 520	878 044
	14 684 393	1 327	2 763 397	17 449 117	14 688 829
SOLDES DE FONDS					
Affectations d'origine interne pour :					
• Immobilisations	1 302 884	-	-	1 302 884	1 065 624
• Regroupements	400 832	-	-	400 832	364 708
• Orientation du Programme de formation professionnelle	605 155	-	-	605 155	630 491
• Produits et services professionnels	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000
• Régime de retraite	400 000	-	-	400 000	400 000
Non affecté	2 029 331	-	-	2 029 331	2 025 797
Fonds d'indemnisation	-	1 348 920	-	1 348 920	1 326 151
Fonds d'assurance	-	-	(79 802)	(79 802)	(68 933)
	5 738 202	1 348 920	(79 802)	7 007 320	6 743 838
	20 422 595	1 350 247	2 683 595	24 456 437	21 432 667
ENGAGEMENTS (note 14)					
ÉVENTUALITÉS (note 15)					

Au nom du Conseil
d'administration

Le président du Conseil,



Alain Côté, FCA, IAS.A

Le président du Comité d'audit,



Gilles Malette, CA

RÉSULTATS DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2011

	2011				2010	
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession	17 270 700	17 203 766	-	-	17 203 766	16 823 880
Inscriptions des membres et des candidats	463 000	451 330	-	-	451 330	464 300
Produits et services professionnels :						
• Formation continue	5 708 200	5 841 053	-	-	5 841 053	5 510 332
• Publications	512 000	442 380	-	-	442 380	348 042
• Autres	2 500	2 485	-	-	2 485	55 345
Inspection professionnelle	1 492 100	1 415 078	-	-	1 415 078	1 402 806
Examen	1 039 900	1 052 650	-	-	1 052 650	1 117 484
Activités	528 000	674 107	-	-	674 107	752 600
Revenus de placements (note 16)	296 200	402 544	60 418	-	462 962	536 653
Produits et services commerciaux	532 000	590 962	-	-	590 962	516 518
Amendes	35 000	52 984	-	-	52 984	61 102
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à la période	-	-	-	-	-	108 773
Divers (note 17)	514 500	567 502	-	71 794	639 296	601 195
	28 394 100	28 696 841	60 418	71 794	28 829 053	28 299 030
CHARGES (Annexe A) (notes 10 et 21)						
Direction et affaires externes	1 955 000	2 063 588	-	-	2 063 588	1 823 149
Encadrement de la profession	3 845 300	4 021 406	51 995	-	4 073 401	3 700 501
Services aux membres	8 088 200	7 563 031	-	-	7 563 031	7 264 313
Accès à la profession	2 918 800	2 937 175	-	-	2 937 175	2 695 351
Administration (notes 9 et 14)	4 150 100	4 391 419	-	57 169	4 448 588	4 195 490
Services de l'ICCA (note 1)	7 717 900	7 538 838	-	-	7 538 838	7 488 778
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	-	-	108 773
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	14 625	14 625	6 149
	28 675 300	28 515 457	51 995	71 794	28 639 246	27 282 504
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(281 200)	181 384	8 423	-	189 807	1 016 526

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2011

	2011						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements*	Affecté à l'orientation PFP**	Affecté aux PSP***	Affecté au régime de retraite	Non affecté			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE D'OUVERTURE	1 065 624	364 708	630 491	1 000 000	400 000	2 326 501	1 376 177	-	7 163 501
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(382 735)	(342 384)	(25 336)	-	-	931 839	8 423	-	189 807
Acquisition d'immobilisations	619 995	-	-	-	-	(619 995)	-	-	-
Cession d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	378 508	-	-	-	(378 508)	-	-	-
	1 302 884	400 832	605 155	1 000 000	400 000	2 259 837	1 384 600	-	7 353 308
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	(419 663)
Variation des gains ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	70 198	14 346	(10 869)	73 675
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	(230 506)	(35 680)	(79 802)	(345 988)
SOLDE DE CLÔTURE	1 302 884	400 832	605 155	1 000 000	400 000	2 029 331	1 348 920	(79 802)	7 007 320

* Le solde affecté aux regroupements sert à contribuer aux activités des regroupements régionaux.

** Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

*** Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de formation continue.

	2010						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements*	Affecté à l'orientation PFP**	Affecté aux PSP***	Affecté au régime de retraite	Non affecté			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDE D'OUVERTURE	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	6 146 975
Excédent des produits sur les charges									
(des charges sur les produits)	(393 889)	(337 438)	(34 326)	-	-	1 721 181	60 998	-	1 016 526
Acquisition d'immobilisations	377 331	-	-	-	-	(377 331)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 307)	-	-	-	-	1 307	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	336 167	-	-	-	(336 167)	-	-	-
	1 065 624	364 708	630 491	1 000 000	400 000	2 326 501	1 376 177	-	7 163 501
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des gains ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	(419 663)
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	(419 663)
SOLDE DE CLÔTURE	1 065 624	364 708	630 491	1 000 000	400 000	2 025 797	1 326 151	(68 933)	6 743 838

* Le solde affecté aux regroupements sert à contribuer aux activités des regroupements régionaux.

** Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

*** Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de formation continue.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	189 807	1 016 526
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	382 381	395 196
• Perte (gain) sur cession d'immobilisations	354	(1 307)
• Revenus de placements réinvestis	(506 780)	(468 575)
• Gain sur cession de placements	-	(76 000)
• Augmentation de l'avantage incitatif reporté	201 429	-
• Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(3 500)	(3 500)
• Variation de l'actif et du passif au titre des prestations constituées	(180 460)	(87 400)
• Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	14 625	6 149
• Augmentation des produits reportés du Fonds d'assurance	14 699	45 574
	112 555	826 663
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18)	1 888 256	1 241 617
Encaissement de ristournes de régimes d'assurance	797 777	-
Contribution supplémentaire au régime de retraite (note 10)	(1 616 840)	-
	1 181 748	2 068 280
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	156 910	111 622
Acquisition de placements	(946 226)	(10 516 410)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(97 325)	(93 092)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(522 670)	(284 239)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	1 307
	(1 409 311)	(10 780 812)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(227 563)	(8 712 532)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE ANNUELLE	8 054 804	16 767 336
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ANNUELLE	7 827 241	8 054 804

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans les états financiers et à l'annexe A, sous la colonne «Budget» couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 10 juin 2010.

3. MODIFICATION FUTURE DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le Conseil des normes comptables (CNC) a récemment approuvé l'adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. L'application initiale de ces normes sera obligatoire pour les états financiers de

l'Ordre de la période débutant le 1^{er} avril 2012. La direction évalue actuellement les effets de ce changement sur les états financiers de l'Ordre.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placements y afférents sont constatés à titre de produits reportés dans le bilan.

b) Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la

période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du Fonds d'assurance et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

c) Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les chapitres 3862, «Instruments financiers — informations à fournir», et 3863, «Instruments financiers — présentation», du *Manuel de l'ICCA*.

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers — comptabilisation et évaluation», les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués initialement à leur juste valeur. Par la suite, ils sont classés et évalués comme suit (voir le tableau à la page suivante) :

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Réserve pour fluctuation des sinistres	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, tandis que les gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan ou qu'ils subissent une perte de valeur durable, auxquels cas ils sont inscrits à l'état des résultats.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Méthodes et hypothèses

Différentes méthodes et hypothèses ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

ii) Placements

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date du bilan, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs «BTAA», dont la juste valeur est déterminée selon la méthode d'évaluation décrite à la note 7.

iii) Réserve pour fluctuation des sinistres

La réserve pour fluctuation des sinistres est comptabilisée au coût après amortissement. Elle représente la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur. La juste valeur n'est pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

L'Ordre répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser leur évaluation. Cette hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 :

Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 :

Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 :

Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

d) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les «Produits et services professionnels - Autres»). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres «Frais d'occupation» et «Frais généraux». Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes - selon la superficie utilisée;

- charges liées aux téléphones et fournitures – selon le nombre de postes de travail utilisés;
- charges liées au matériel bureautique et à la papeterie – selon le taux d'utilisation des imprimantes.

e) Frais de développement

Les frais de développement sont passés en charges au cours de la période annuelle dans laquelle ils sont engagés, sauf dans les cas où ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

f) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

g) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des immobilisations, des produits perçus d'avance de la formation continue, de la moins-value au titre des placements et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

i) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme dont les échéances sont de plus de 90 jours mais inférieures à 12 mois.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel	Dégressive	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 ans

k) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

l) Avantages sociaux

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

i) Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

L'Ordre a adopté les méthodes suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite capitalisé et le régime de retraite sans capitalisation sont respectivement de 12 ans et de 8 ans au 31 décembre 2010 (12 ans et 11 ans au 31 décembre 2009).

ii) Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'Ordre.

m) Nouvelle norme adoptée au cours de la période annuelle

L'Ordre a appliqué le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'organisme. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2011 des instruments financiers à cette date.

Durant la période annuelle, il n'y a eu aucune modification dans la gestion des risques.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

Risques					
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalués à la juste valeur					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements	X			X	X
Fournisseurs et charges à payer		X			
Évaluée au coût après amortissement					
Réserve pour fluctuation des sinistres		X			

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et par conséquent il ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux dépôts à terme est réduit car l'Ordre fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

L'Ordre est indirectement exposé au risque de crédit parce qu'il détient des parts de fonds de placement.

ii) Créances

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à

quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné pour un montant de 6 521 \$ (7 441 \$ en 2010) et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouverts ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties du bilan sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour fluctuation des sinistres, il n'y a pas d'échéance connue car elle a trait à des sinistres éventuels.

c) Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2011, l'Ordre ne détenait pas d'instruments financiers exposés au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les dépôts à terme et la trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

iii) Autre risque de prix

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

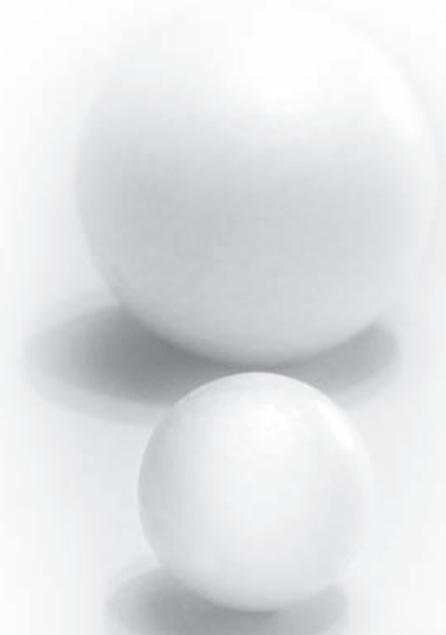
L'Ordre est aussi exposé au risque de prix par la détention de parts d'un Fonds commun du marché monétaire à court terme, de parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA) et de parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations.

Les parts du Fonds commun du marché monétaire à court terme sont peu exposées au risque de prix en raison de la qualité des titres et de leur échéance à court terme.

En ce qui a trait aux parts du Fonds bonifié canadien d'obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent à en diminuer le risque.

Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, les autres variables demeurant constantes, la quote-part de l'Ordre dans l'actif net du Fonds bonifié canadien d'obligations aurait augmenté ou diminué d'environ 724 421 \$ (586 388 \$ en 2010). La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêt a été établie en fonction de la durée moyenne pondérée. Dans les faits, les résultats réels des opérations pourraient ne pas correspondre aux résultats de ces analyses de sensibilité, et les écarts pourraient être importants.

Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt en vigueur avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées constantes, la quote-part de l'Ordre dans l'actif net du Fonds commun du marché monétaire (BTAA) aurait augmenté ou diminué d'environ 9 280 \$ (13 068 \$ en 2010). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être plus important.



d) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau au 31 mars 2011 :

2011	Prix cotés sur les marchés actifs (Niveau 1) \$	Autres données observables (Niveau 2) \$	Données non observables (Niveau 3) \$	Total \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 827 241	-	-	7 827 241
Créances	-	-	772 511	772 511
	<u>7 827 241</u>	<u>-</u>	<u>772 511</u>	<u>8 599 752</u>
Actifs financiers disponibles à la vente				
Dépôts à terme	-	138 690	-	138 690
Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations	-	11 670 128	-	11 670 128
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	-	-	834 674	834 674
	<u>-</u>	<u>11 808 818</u>	<u>834 674</u>	<u>12 643 492</u>
Total actifs financiers	<u>7 827 241</u>	<u>11 808 818</u>	<u>1 607 185</u>	<u>21 243 244</u>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Fournisseurs et charges à payer	-	-	4 332 542	4 332 542

Durant la période annuelle, il n'y a eu aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 (aucun en 2010).

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

Évaluation du niveau 3

2011	Solde d'ouverture \$	Variations de la période \$	Gains latents à l'évolution des soldes de fonds \$	Solde de clôture \$
Créances	866 290	(93 779)	-	772 511
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	771 881	11 364	51 429	834 674
Fournisseurs et charges à payer	3 721 449	611 093	-	4 332 542

2010	Prix cotés sur les marchés actifs (Niveau 1) \$	Autres données observables (Niveau 2) \$	Données non observables (Niveau 3) \$	Total \$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 054 804	-	-	8 054 804
Créances	-	-	866 290	866 290
	<u>8 054 804</u>	<u>-</u>	<u>866 290</u>	<u>8 921 094</u>
Actifs financiers disponibles à la vente				
Dépôts à terme	-	156 910	-	156 910
Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations	-	10 344 930	-	10 344 930
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	-	-	771 881	771 881
	<u>-</u>	<u>10 501 840</u>	<u>771 881</u>	<u>11 273 721</u>
Total actifs financiers	<u>8 054 804</u>	<u>10 501 840</u>	<u>1 638 171</u>	<u>20 194 815</u>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Fournisseurs et charges à payer	-	-	3 721 449	3 721 449

Évaluation du niveau 3

2010	Solde d'ouverture \$	Variations de la période \$	Gains latents à l'évolution des soldes de fonds \$	Solde de clôture \$
Créances	1 629 027	(762 737)	-	866 290
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	708 399	-	63 482	771 881
Fournisseurs et charges à payer	4 241 497	(520 048)	-	3 721 449

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2011 \$	2010 \$
Trésorerie	2 432 381	2 111 101
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire	5 394 860	5 943 703
	7 827 241	8 054 804

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Le taux de rendement des parts de Fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Il a été de 0,99 % (0,64 % en 2010) pour la période annuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

7. PLACEMENTS

	2011		2010	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
À court terme				
Dépôts à terme	123 690	123 690	156 910	156 910
À long terme				
Dépôt à terme	15 000	15 000	-	-
Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations	11 670 128	12 131 027	10 344 930	10 828 075
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	834 674	1 454 134	771 881	1 442 770
	12 519 802	13 600 161	11 116 811	12 270 845
	12 643 492	13 723 851	11 273 721	12 427 755

a) Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle vont de 0,50 % à 1,75 % (0,10 % à 1,75 % en 2010) et leurs échéances sont de moins de deux ans.

b) Part d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)

Au 31 mars 2011, l'Ordre détient des parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA) d'un coût d'acquisition de 1 454 134 \$ (1 442 770 \$ en 2010) composé essentiellement de billets à terme adossés à des actifs «BTAA» (de papier commercial adossé à des actifs «PCAA» non bancaire en 2009).

En août 2007, les émetteurs du PCAA non bancaire ont cessé d'honorer leurs engagements en raison d'une crise de liquidité. Le 21 janvier 2009, la mise en œuvre du Plan de restructuration du PCAA en vertu de l'entente de Montréal a été complétée. Ce plan de restructuration a mené, entre autres, au remplacement du PCAA par des BTAA à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents. L'Ordre n'a pas été affecté directement par cette restructuration, la nature de son investissement détenu dans le Fonds commun du marché monétaire (BTAA) n'ayant pas été modifiée.

Étant donné l'absence de marché actif pour le PCAA non bancaire, le gestionnaire avait imposé une suspension du rachat des parts du

fonds, qui sera maintenue jusqu'au moment où la valeur liquidative du fonds pourra raisonnablement être établie et qu'il y aura un marché actif sur lequel les investissements détenus dans le fonds pourront être cédés.

Au 31 mars 2011, il n'existe toujours pas de marché actif pour les différents billets restructurés. Par conséquent, une moins-value totale de 29,5 % (33,4 % en 2010) de l'actif total du fonds a été enregistrée par le gestionnaire du fonds au 31 mars 2011. Au cours de la période, le gestionnaire a procédé à une distribution des revenus du fonds sous forme de réinvestissement en parts augmentant ainsi le coût de l'investissement de l'Ordre de 11 364 \$ (aucun en 2010). Le gestionnaire du fonds a établi la juste valeur des parts du fonds à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie et les contraintes touchant la liquidité des BTAA.

Selon les PCGR, les contraintes additionnelles imposées aux porteurs de parts du fonds doivent être prises en compte aux fins de l'établissement de la juste valeur des parts détenues par l'Ordre. Ainsi, une provision pour prime de liquidité sur les parts du fonds de 190 491 \$ (189 004 \$ en 2010) a été comptabilisée au 31 mars 2011 en sus de la moins-value établie par le gestionnaire du fonds. Cette provision correspond à l'incidence estimative des contraintes auxquelles l'Ordre est soumis relativement à la vente de ses parts et correspond à 13,1 % (13,1 % en 2010) portant ainsi la moins-value totale à 42,6 %, soit 619 457 \$ (46,5 %, soit 670 889 \$ en 2010).

La plus-value de 3,9 % (4,4% en 2010) enregistrée au cours de la période, soit 62 793 \$, est composée d'une plus-value de 51 429 \$ (63 482 \$ en 2010) et d'intérêts de 11 364 \$ (aucun en 2010) versés par le gestionnaire de fonds et a été comptabilisée comme suit :

Les intérêts de 11 364 \$ ont été comptabilisés directement dans l'état des résultats. La plus-value de 51 429 \$ a été comptabilisée dans les gains latents, survenus au cours de la période, sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ont été augmentés respectivement de 36 288 \$ (44 792 \$ en 2010) dans le Fonds d'administration générale, de 6 136 \$ (7 574 \$ en 2010) dans le Fonds d'indemnisation et de 9 005 \$ (11 116 \$ en 2010) dans le Fonds d'assurance, à l'état de l'évolution des soldes de Fonds.

La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur de ses parts du fonds est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011. Néanmoins, cette juste valeur est fondée sur l'information disponible au 31 mars 2011 et sur l'appréciation, par la direction de l'Ordre, de la conjoncture des marchés financiers. Elle ne correspond pas à la valeur liquidative à laquelle pourraient être rachetées les parts du fonds. Des modifications des hypothèses, particulièrement avec l'évolution des conditions du marché, pourraient avoir une incidence sur la valeur des BTAA et, conséquemment, sur la valeur liquidative des parts, au cours de la prochaine période annuelle.

La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de l'Ordre, et cet écart pourrait influencer sur les résultats financiers de l'Ordre.

L'Ordre possède les fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité relatifs aux BTAA auront une incidence défavorable significative.

8. CRÉANCES

	2011 \$	2010 \$
Clients	458 980	587 519
Montant à recevoir d'une société d'assurance	-	108 773
Montants à recevoir des produits et services commerciaux et autres	313 531	169 998
	772 511	866 290

Le montant d'assurance correspond au surplus d'un régime d'assurance vie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

9. IMMOBILISATIONS

	2011			2010
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	562 755	380 468	182 287	225 051
Matériel informatique	707 734	597 313	110 421	108 198
Améliorations locatives	147 935	32 947	114 988	106 812
	<u>1 418 424</u>	<u>1 010 728</u>	407 696	440 061
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	2 178 015	1 282 827	895 188	625 563
	<u>3 596 439</u>	<u>2 293 555</u>	1 302 884	1 065 624

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 129 336 \$ (137 133 \$ en 2010) pour les immobilisations corporelles et de 253 045 \$ (258 063 \$ en 2010) pour les immobilisations incorporelles.

Au cours de la période, l'Ordre a procédé à l'acquisition d'immobilisations incorporelles pour un montant de 522 670 \$ (284 239 \$ en 2010) dont certaines totalisant 228 871 \$ n'ont pas été amorties car en cours de développement (aucune en 2010).

Au cours de la période, l'Ordre a sorti du bilan une partie des logiciels et du matériel informatique qui ne sont plus utilisés et dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette sortie a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 278 892 \$ (369 810 \$ en 2010) pour les logiciels et de 22 349 \$ (aucun en 2010) pour le matériel informatique.

10. AVANTAGES SOCIAUX

a) Régimes à prestations déterminées

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2010. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2011.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2011 \$	2010 \$	2011 \$	2010 \$
Charge de retraite	176 400	118 600	128 100	44 300
Juste valeur de l'actif du régime	9 004 400	6 853 200	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	10 174 000	9 437 400	1 287 100	983 000
Situation de capitalisation - déficit	(1 169 600)	(2 584 200)	(1 287 100)	(983 000)
Éléments non constatés	2 886 500	2 424 200	633 800	409 300
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 716 900	(160 000)	(653 300)	(573 700)

Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé un montant additionnel de 1 616 840 \$ à titre de contribution au régime à prestations déterminées. Cette contribution a permis de diminuer le déficit de capitalisation, de générer un actif au titre des prestations constituées du régime capitalisé et de réduire la volatilité du coût du régime.

Les éléments non constatés représentent la partie des gains et pertes actuariels passés qui n'a pas à être constatée immédiatement et qui sera graduellement passée en résultat sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2011	2010
Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre		
Taux d'actualisation	5,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coûts constatés pour les périodes annuelles terminées le 31 décembre		
Taux d'actualisation	5,5 %	7,25 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	5,5 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	
	2011	2010
Catégorie d'actifs		
Actions canadiennes	16 %	21 %
Actions étrangères	17 %	31 %
Obligations	65 %	46 %
Marché monétaire	2 %	2 %
	100 %	100 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2011	2010	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	2 053 395	201 800	48 500	48 500
Prestations versées	235 400	297 200	48 500	48 500

b) Régimes à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre est de 374 703 \$ (336 303 \$ en 2010).

11. DETTES

	2011 \$	2010 \$
Fournisseurs et charges à payer		
Services de l'ICCA	2 097 153	1 840 892
Fournisseurs	1 484 897	962 367
Salaires et retenues sur salaires	750 492	632 499
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance ¹	-	285 691
	<u>4 332 542</u>	<u>3 721 449</u>
Taxes de vente à payer	759 065	611 885
Contribution à l'Office des professions du Québec	441 591	407 179
	<u>5 533 198</u>	<u>4 740 513</u>

¹ Au cours de la période annuelle une distribution de 285 691 \$, correspondant aux surplus du régime d'assurance vie de périodes antérieures, a été effectuée.

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2011 \$	2010 \$
Solde d'ouverture	1 042 048	1 035 899
Augmentation de la réserve requise	14 625	6 149
Solde de clôture	<u>1 056 673</u>	<u>1 042 048</u>

La réserve pour fluctuation des sinistres est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2011 \$	2010 \$
Solde d'ouverture	878 044	832 470
Montants comptabilisés à titre de produits de la période	(71 794)	(60 828)
Revenus de placements	86 493	106 402
Ristournes de régimes d'assurance	797 777	-
Solde de clôture	<u>1 690 520</u>	<u>878 044</u>

Les revenus de placements sont composés de revenus d'intérêts de 86 493 \$ (93 575 \$ en 2010). L'an dernier les revenus de placements incluaient aussi un gain de 12 827 \$ au titre d'obligations d'une société. Au cours de l'exercice, un montant de 797 777 \$ concernant un régime d'assurance vie temporaire a été reçu. La décision quant au versement ultérieur sera prise lorsque seront connus les résultats du régime d'assurance vie temporaire, dont l'exercice se termine 31 octobre 2011.

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} décembre 2007 pour une période de 15 ans et cinq mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 11 857 894 \$. La charge de loyer imputée à la période est de 893 781 \$ (694 977 \$ en 2010). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté porté en diminution du loyer est de 3 500 \$ (3 500 \$ en 2010).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en avril et en mai 2013, qui prévoient des engagements de 207 602 \$. La charge de location imputée à la période est de 107 512 \$ (108 806 \$ en 2010).

L'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de la période 2007-2008, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations déterminées, évalué à 1 908 800 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2010.

Les paiements minimums exigibles pour les prochaines périodes se présentent comme suit :

	Locaux \$	Matériel bureautique \$	Régime de retraite \$	Engagements totaux \$
2012	904 244	103 801	389 280	1 397 325
2013	904 244	103 801	306 360	1 314 405
2014	956 850	-	306 360	1 263 210
2015	961 632	-	306 360	1 267 992
2016	961 632	-	118 920	1 080 552
Années suivantes	7 169 292	-	481 520	7 650 812
	<u>11 857 894</u>	<u>207 602</u>	<u>1 908 800</u>	<u>13 974 296</u>

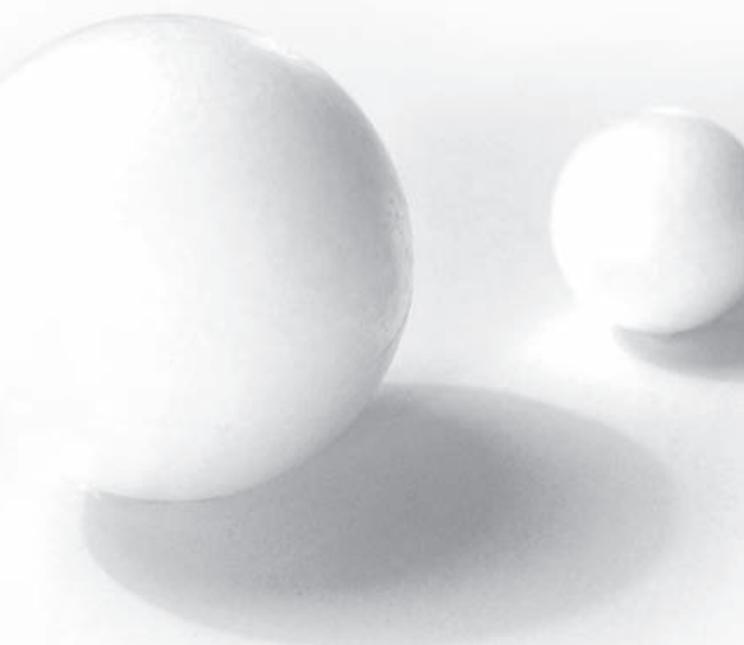
15. ÉVENTUALITÉS

L'Ordre, de même que l'ICCA et certains instituts provinciaux de comptables agréés, ont fait l'objet d'une procédure en annulation de leurs marques officielles ou marques de commerce. La procédure est à ses étapes préliminaires de contestation et son dénouement ne peut être déterminé. Aucun élément de la procédure ne vise une condamnation monétaire de l'Ordre.

Compte tenu de la nature de la procédure intentée, l'Ordre des comptables agréés n'a aucune raison de croire qu'un jugement ou règlement ultime de celle-ci aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats ou sa capacité de poursuivre ses activités.

16. REVENUS DE PLACEMENTS

	2011 \$	2010 \$
Intérêts sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	38 806	59 918
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	332 702	363 441
Gains réalisés sur les placements	91 454	113 294
Revenus de placements	<u>462 962</u>	<u>536 653</u>



NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

17. PRODUITS DIVERS

	2011 \$	2010 \$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	427 635	428 062
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	71 794	60 828
Frais administratifs	138 700	101 024
Autres	1 167	11 281
	<u>639 296</u>	<u>601 195</u>

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011 \$	2010 \$
Créances	93 779	762 737
Frais payés d'avance	(21 181)	108 344
Dettes	792 685	(519 485)
Produits perçus d'avance	1 022 973	890 021
	<u>1 888 256</u>	<u>1 241 617</u>

19. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit le capital comme étant la somme des produits reportés, des soldes de fonds investis en immobilisations ainsi que des soldes affectés et non affectés. Le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'assurance en sont exclus. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à son régime de retraite agréé.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Produits reportés	1 690 520	878 044
Soldes de fonds investis en immobilisations	1 302 884	1 065 624
Affectations d'origine interne pour les regroupements, le PFP, le PSP et le régime de retraite	2 405 987	2 395 199
Solde non affecté	2 029 331	2 025 797
Capital total	<u>7 428 722</u>	<u>6 364 664</u>

Au cours de la période annuelle, l'Ordre a suivi la même stratégie en matière de gestion de capital que par les périodes antérieures en gérant ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. De plus, la direction vise à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus tout en maintenant la stabilité de sa structure financière, et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs sont investis conformément à une politique prudente conçue de manière à générer un rendement à long terme lié au marché qui cadre avec la nature à long terme des obligations au titre des prestations constituées. L'Ordre gère son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre des comptables agréés du Québec et la Fondation des comptables agréés du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Elle a pour objectifs de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise de la profession de comptable agréé et de promouvoir l'excellence aux études. Un membre du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES • 31 MARS 2011

21. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Inspection professionnelle	157 986	137 099
Formation continue et publications	233 040	212 597
Frais d'occupation	1 046 666	871 700
Frais généraux non répartis	520 050	541 128
	1 957 742	1 762 524

22. CHIFFRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

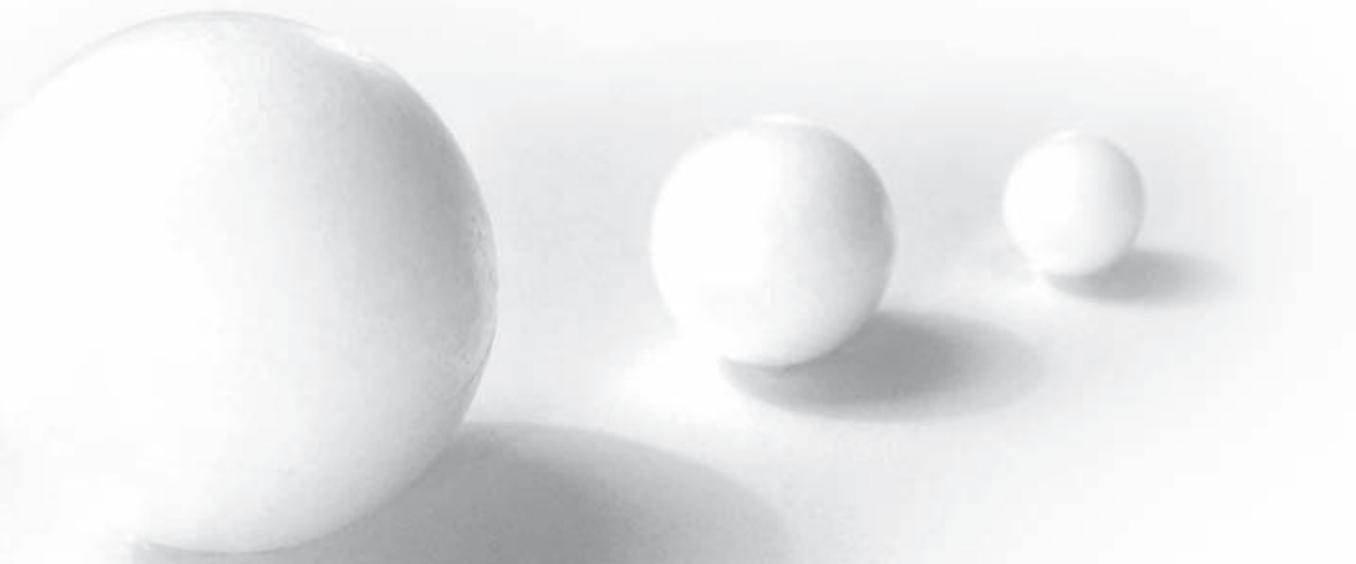
Certains chiffres des états financiers de 2010 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de la période annuelle de 2011.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2011 • ANNEXE A

	2011		2010
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
CHARGES			
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	1 189 600	1 239 699	1 016 697
Stratégie et affaires externes	488 400	459 514	501 777
Communications	277 000	364 375	304 675
	1 955 000	2 063 588	1 823 149
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	505 100	632 230	502 142
Syndic	1 028 400	1 098 389	1 055 117
Inspection professionnelle :			
• Frais directs	1 406 600	1 349 638	1 259 689
• Quote-part des frais généraux	138 000	157 986	137 099
Délivrance de permis	76 400	86 260	82 974
Formation continue obligatoire	120 100	138 461	122 547
Conciliation et arbitrage des comptes	18 300	10 767	12 794
Comité de révision	3 300	6 660	3 449
Conseil de discipline	9 300	9 827	43 322
Exercice illégal de la profession	51 400	103 487	158 659
Assurance-responsabilité professionnelle	15 000	7 701	7 269
Autres activités réglementaires	473 400	420 000	303 759
	3 845 300	4 021 406	3 688 820
SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue :			
• Frais directs	4 573 500	4 332 060	4 291 882
• Quote-part des frais généraux	209 400	221 557	202 909
Publications et produits et services professionnels :			
• Frais directs	1 049 700	896 285	691 479
• Quote-part des frais généraux	9 600	11 483	9 688
Comité des produits et services professionnels	8 000	13 962	9 972
Produits et services commerciaux	101 500	104 703	87 919
Promotion	1 251 700	1 238 625	1 071 369
Événements	884 800	744 356	899 095
	8 088 200	7 563 031	7 264 313

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2011 • ANNEXE A

	2011		2010
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
CHARGES (suite)			
ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	910 600	948 114	827 007
Comité de la formation professionnelle	11 200	13 471	10 236
Évaluation uniforme	919 900	868 110	898 970
Promotion auprès de la relève	965 000	992 682	844 648
Inscription des candidats	112 100	114 798	114 490
	2 918 800	2 937 175	2 695 351
ADMINISTRATION			
Administration et finances	1 756 600	1 826 951	1 691 276
Ressources humaines	228 600	295 058	359 260
Technologies de l'information	719 900	702 694	677 447
Frais d'occupation	867 800	1 046 666	871 700
Frais généraux	577 200	520 050	541 128
	4 150 100	4 391 419	4 140 811
SERVICES DE L'ICCA	7 717 900	7 538 838	7 488 778
	28 675 300	28 515 457	27 101 222



ARBITRAGE DES COMPTES

Daniel Rocheleau, CA
Président



Le mandat du Conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a reçu six demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Conseil a traité neuf dossiers, dont quatre de l'exercice précédent. Il s'est réuni six fois pour le traitement de ces dossiers. Deux décisions et le traitement d'un dossier sont à venir, et deux demandes d'arbitrage ont été retirées par les demandeurs.

Décisions du conseil d'arbitrage des comptes

Au cours de l'exercice 2010-2011, cinq décisions ont été rendues par le Conseil d'arbitrage : une a donné lieu au maintien du compte soumis à l'arbitrage et quatre, à une réduction du compte soumis à l'arbitrage.

Le président du Comité,
Daniel Rocheleau, CA

Membres du Conseil

Jean Bélanger, CA, CA•EJC
Richard Boucher, CA
Johanne Fortier, CA
Gilles Gingras, CA
Hélène Huot, CA
Claudine Lévesque, FCA
Michael Newton, CA

Membre substitut

Richard Chevalier, CA

Secrétaire

Claudette Roberge

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables agréés

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* (Règlement) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008. Cette entrée en vigueur a entraîné la création d'un nouveau régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre.

En vertu du Règlement, le montant de garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable agréé a au moins un autre comptable agréé à son emploi ou lorsque deux comptables agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable agréé.

Au cours de l'exercice 2010-2011, quatre membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir souscrit au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement. Quatre membres avaient également fait l'objet d'une telle décision en 2009-2010.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement (couverture individuelle)	2 389	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	15 352	1 000 000 \$	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*.

Lorsqu'un comptable agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions n'ayant à son emploi aucun autre membre, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé.

Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des

réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein d'une société	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans comptable agréé à son emploi	500 000 \$	434	s.o.	434	s.o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	228	121	851	3 343
Total		662	121	1 285	3 343

BUREAU DU SYNDIC

Ginette Lussier-Price, FCA



Le nombre de plaintes déontologiques a augmenté d'environ 40 % cette année, passant de 433 à 606.

Cette augmentation provient essentiellement du fait que le nombre de dossiers transmis au Bureau du syndic par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) ou sur recommandation du CIP est passé de 315 en 2009-2010 à 500 en 2010-2011, soit une augmentation d'environ 59 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP au cours du dernier exercice ont trait à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie des comptables agréés* concernant la règle d'indépendance ou la règle relative au plein engagement de la responsabilité civile personnelle du membre, ou à un manquement aux dispositions du *Code des professions* concernant la règle relative au port du titre d'auditeur.

Le nombre de plaintes provenant d'autres sources a diminué de 9 % cette année. Plusieurs des dossiers relatifs à ces plaintes se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. Notons par ailleurs que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le Bureau du syndic.

Les 39 plaintes portées devant le Conseil de discipline cette année concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise, des membres retraités et deux ex-membres. Ces plaintes comportent 305 chefs d'accusation, notamment pour :

- manquement à l'indépendance et conflits d'intérêts;
- association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance ou à de la fraude;
- manque de diligence;
- manquement à l'intégrité, manque d'objectivité et non-respect des normes;
- entrave au travail du syndic.

Les demandes de conciliation varient cette année de 315 \$ à 53 998 \$ et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimé des honoraires prévisibles ou que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2010-2011, le Bureau du syndic a reçu trois demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En plus des dossiers recensés dans le tableau à la page suivante, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 223 appels téléphoniques de nature déontologique cette année.

Le syndic a également fait cinq présentations sur le système professionnel et la discipline à des étudiants universitaires, a présenté deux webinaires traitant des modifications apportées au *Code de déontologie* et a donné un cours à l'intention des membres.

Enfin, le syndic de l'Ordre a travaillé de concert avec des syndicats adjoints au cours du dernier exercice. Ainsi, **André Loubier, CA**, et **Claude Maurer, CA**, ont collaboré de près aux dossiers du Bureau du syndic.

Le syndic,
Ginette Lussier-Price, FCA



BUREAU DU SYNDIC

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010	2009
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du Bureau du syndic			
Dossiers reportés de l'an dernier	217	244	202
Nouveaux dossiers	606	433	316
	823	677	518
Dossiers traités au cours de l'exercice	646	460	274
Dossiers reportés à l'an prochain	177	217	244
Dossiers traités au cours de l'exercice			
Plaintes déposées devant le Conseil de discipline	39	18	20
Conciliations déontologiques	0	0	2
Interventions	4	3	6
Avertissements	491	332	169
Décisions de ne pas porter plainte	85	89	68
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par un syndic	27	17	9
Dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0
	646	459	274
Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision	17	15	9
Conciliation des comptes d'honoraires			
Dossiers reportés de l'an dernier	12	6	7
Nouveaux dossiers	34	41	27
	46	47	34
Dossiers traités	39	35	28
Dossiers reportés à l'an prochain	7	12	6
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	19	19	16
Dossiers retirés ou non recevables	4	3	2
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	16	11	10
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes à la suite de la production d'un rapport	6	3	5

DISCIPLINE

Pierre Linteau, avocat
Président

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Le secrétaire du Conseil de discipline a reçu, au cours de l'exercice 2010-2011, 38 plaintes émanant du syndic et des syndicats adjoints.

Au cours de cet exercice, le Conseil a tenu 37 audiences pour le traitement des dossiers.

Le Conseil de discipline a achevé l'audition de 16 plaintes émanant du syndic ou des syndicats adjoints portant sur les infractions suivantes :

- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client;
- conflit d'intérêts;
- défaut d'agir avec dignité et refus de modifier le contenu d'une lettre;
- défaut de se conformer aux normes;
- conflit d'intérêts et défaut de se conformer aux normes;
- reconnu coupable par un tribunal et fausses déclarations;
- conflit d'intérêts et défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un collaborateur;
- entrave au travail de l'inspection professionnelle;
- actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession;
- défaut de se conformer aux modalités d'un stage;

- défaut de souscrire à un contrat d'assurance-responsabilité et fausses déclarations.

Le Conseil de discipline a rendu 20 décisions : une décision acquittant l'intimé; deux décisions déclarant l'intimé coupable et pour lesquelles les audiences sur la sanction sont à venir; 13 décisions déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction; deux décisions imposant une sanction après que le professionnel ait été reconnu coupable des infractions reprochées; une décision sur la révision d'une liste de déboursés maintenant la liste telle qu'établie; et une décision rejetant une requête pour le rejet d'un chef de plainte. Voici les sanctions qui ont été imposées selon l'infraction :

- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire et de subordonner son intérêt personnel à celui de son client : radiation temporaire de cinq ans, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- conflit d'intérêts : amende de 3 000 \$, frais;
- conflit d'intérêts : amende de 6 000 \$, frais;
- défaut de se conformer aux normes : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;

Membres du Conseil

Benoît Boivin, FCA
Louise Briand, CA
Louise Cloutier, CA
Alain Deslauriers, CA
Sylvie Deslauriers, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Ilana Einheber, CA

Richard Jacques, FCA
Bertrand Lachance, CA
André Lafond, CA
Pierre Lapointe, CA
W. Robert Laurier, FCA
Gaétan Marceau, CA
Ginette Nantel, CA
Michel Roberge, CA

Brahm Shiller, CA
Réal Sureau, FCA
Cristiane Tinmouth, CA

Membres substituts
Stephen Coplan, CA
Robert Desforges, CA
Paul Dumas, CA

Yvon Fortin, FCA
André Young, FCA

Secrétaire
Claudette Roberge

DISCIPLINE

- défaut de se conformer aux normes : radiation temporaire de deux mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de se conformer aux normes : radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- conflit d'intérêts et défaut de se conformer aux normes : amende de 2 500 \$, réprimande, frais;
- reconnu coupable par un tribunal et fausses déclarations : amende de 6 000 \$, frais;
- conflit d'intérêts et défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un collaborateur : amende de 12 000 \$, réprimande, frais;
- entrave au travail de l'inspection professionnelle : amende de 3 000 \$, réprimande, frais;
- actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession : révocation de permis, frais;
- défaut de se conformer aux modalités d'un stage : radiation temporaire de deux mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de souscrire à un contrat d'assurance-responsabilité et fausses déclarations : amende de 3 000 \$, radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais.

Les décisions ont été rendues par le Conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception d'une décision qui a été rendue dans un délai de 128 jours.

Tribunal des professions

Deux décisions rendues par le Conseil de discipline au cours de l'exercice 2010-2011 ont été portées en appel devant le Tribunal des professions. Dans les deux cas, la date d'audience doit être fixée.

Le Tribunal des professions a rejeté l'appel pour un dossier de l'exercice précédent. Un autre dossier est en délibéré. De plus, le Tribunal a rejeté deux requêtes pour en appeler de décisions rendues par le Conseil de discipline lors d'audiences.

Le président du Conseil,
Pierre Linteau, avocat



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe de l'Ordre fait enquête sur les situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2010-2011, 51 dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent

comme suit : 9 ont fait l'objet de plaintes dont 2 ont donné lieu à une condamnation, 3 ont donné lieu à une mise en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 16 ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours, et 23 font l'objet d'une enquête.

En ce qui concerne les 51 dossiers reportés de l'an dernier, 14 plaintes ont été reçues et ont donné

lieu à 11 condamnations, 9 plaintes ont été retirées, 20 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve, et 5 dossiers ont donné lieu à une mise en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Trois dossiers font toujours l'objet d'une enquête.

Enquêtes			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes effectuées au cours de l'exercice 2010-2011	35	6	10

Poursuites pénales			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2010-2011	5*	1*	3*

* Comprenant plusieurs chefs d'accusation

Jugements rendus				
	Jugements rendus au cours de l'exercice 2010-2011	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	9	9	0	30 935 \$
Usurpation de titre	1	0	1	0 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	3	3	0	518 700 \$

FONDS D'INDEMNISATION

Michel Lamarre, CA
Président



Le Comité exécutif, après étude du rapport du Comité du Fonds d'indemnisation et de ses recommandations, a accueilli une réclamation d'un montant de 47 853,70 \$ et a rejeté les trois autres réclamations faute de preuve.

Le président du Comité,
Michel Lamarre, CA

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité du Fonds d'indemnisation a analysé quatre réclamations dont l'étude était en suspens depuis quelques années, dans l'attente d'un jugement des tribunaux de droit commun. Ces réclamations totalisaient un montant de 180 853,70 \$. Après étude de ces réclamations, le Comité a recommandé au Comité exécutif de rejeter trois d'entre elles faute de preuve et d'accueillir la quatrième réclamation pour un montant de 47 853,70 \$.

Membres du Comité
Pierre Gauvreau, FCA
Daniel McMahon, FCA

Secrétaire
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Activités relatives à la formation continue obligatoire

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec* (Règlement), entré en vigueur en juillet 2006, tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue obligatoire au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, 15 heures au plus pouvant être consacrées annuellement à une activité d'autoapprentissage comme la lecture.

Les activités de formation doivent être en lien avec les domaines d'activité dans lesquels œuvre le comptable agréé et cadrer avec les activités professionnelles décrites à l'article 1 du *Code de déontologie des comptables agréés*.

De plus, depuis le 1^{er} septembre 2009, les membres qui exercent la comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec qui exercent la comptabilité publique* (Règlement - comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit être liée aux domaines de la présentation de l'information financière et de la mise à jour des normes d'audit et d'examen généralement reconnues. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*. La première période de référence de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2012.

Parmi les 16 495 membres actifs assujettis au Règlement, dont 4 987 sont aussi assujettis au Règlement - comptabilité publique, 494 membres (dont 161 en comptabilité publique) ont été dispensés de l'obligation de participer aux activités de formation continue en vertu de l'article 15 du Règlement (ou de l'article 13 du Règlement - comptabilité publique), pour un total de 10 087 heures (dont 2 348 heures en comptabilité publique).

Au cours de l'exercice 2010-2011, quatre membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement, comparativement à 13 membres en 2009-2010. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

Activités de formation	Nombre de membres	Nombre d'heures
Activités de formation structurée		
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	5 975	135 594
Cours offerts ou organisés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou par les ordres de comptables agréés des autres provinces	749	9 279
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou organismes similaires	2 402	45 042
Cours offerts par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	3 540	142 690
Cours ou formation structurés en milieu de travail	9 626	270 812
Séances de formation structurée	1 037	17 167
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	6 898	106 622
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	2 054	42 107
Formations à distance	1 970	21 323
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable agréé	208	21 478
Projets de recherche ou d'études	212	13 793
Total partiel – Activités de formation structurée		825 907
Activités de formation non structurée (autoapprentissage)		232 324
Total		1 058 231

FORMATION PROFESSIONNELLE

Mélanie Leduc, CA*
Présidente



Le Comité de la formation professionnelle (CFP) procure une tribune privilégiée aux représentants du monde universitaire et aux maîtres de stage pour discuter de l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé. Les analyses et l'avis des membres du Comité permettent au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre des décisions éclairées. Le CFP intègre les membres du Comité de la formation des comptables agréés, institué conformément au *Règlement sur le comité de la formation des comptables agréés* en application du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, a. 184, al. 2).

La mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'intégration des professionnels formés à l'étranger dans le cheminement CA et sur le marché du travail ont été des sujets marquants en 2010-2011. Le comité a recommandé l'implantation ultérieure, lorsque toutes les analyses auront été effectuées, de nouvelles voies d'accès à la profession et de programmes passerelle. Dans la foulée des accords de reconnaissance mutuelle, il a également recommandé de négocier des ententes de réciprocité du titre de CA avec trois autres pays.

Les membres ont mené une réflexion sur les orientations de l'*Évaluation uniforme (EFU)* ainsi que sur l'évolution de la *Grille de compétences des candidats à l'EFU*. L'ajout des normes internationales d'audit et de comptabilité aux référentiels canadiens ainsi que l'implantation du stage hors certification dans les autres provinces nous incitent à revoir ces outils fondamentaux qui encadrent la formation du futur CA et à établir la distinction entre l'octroi du droit d'exercer la comptabilité publique et l'octroi du titre de CA pour faire évoluer la profession dans un contexte international.

L'excellent travail de nos partenaires universitaires et de nos maîtres de stage a contribué à la

réussite de 611 candidats à l'EFU de 2010. Année après année, ce nombre ne cesse de croître. Nous nous réjouissons à l'avance du moment où ces candidats obtiendront le titre de comptable agréé, qui viendra couronner leurs efforts et leur permettra d'entreprendre une carrière des plus prometteuse.

La présidente du Comité,
Mélanie Leduc, CA

Membres du Comité

Nicolas Boivin, CA
Louise Briand, CA
Pierrette Doré, FCA*
Guylaine Duval, CA
Catherine Fortin, CA
Jacques Fortin, FCA*

Danielle Gagnon-Valotaire, CA
Yves Galarneau, CA
Maurice Gosselin, CA
Trevor Hagyard, CA
Jesus Jimenez-Orte, représentant
du ministère de l'Éducation, du
Loisir et du Sport*

Michel Larouche, CA
Laurent Liagre, CA
Patricia Michaud, CA
Anne-Marie Robert, FCA*

Observatrice

Hélène Racine, CA, ASC,
représentante du Comité sur la
formation et l'admission

Secrétaire

Diane Messier, FCA

* Membres du Comité de la formation des comptables agréés (décret 1027-97)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

François Touchette, CA
Président



L'inspection de 519 unités a nécessité environ 775 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 91 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 57 jours/inspecteur. Le nombre de membres assujettis à un stage avec ou sans cours de perfectionnement a augmenté depuis l'an dernier, les principales lacunes décelées étant une documentation insuffisante des procédés d'examen relatifs aux variations importantes des résultats et de la marge brute ainsi qu'une documentation insuffisante des procédés d'audit relatifs à l'approche d'audit basée sur le risque conformément aux exigences du *Manuel de l'ICCA*.

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	519	574
En suspens au début de l'exercice	74	49
	593	623
En suspens à la fin de l'exercice	51	74
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	542	549
Recommandations ratifiées par le Conseil		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	479	497
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	17	14
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	46	38
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
	542	549
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	44	28
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	58	48
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de membres inspectés	2 084	1 711
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	7	5
Nombre d'inspections portant sur la compétence	0	0

Membres du Comité

Benoit Riendeau, CA,
vice-président
Paule Bouchard, FCA
Jacques Grandmont, CA

Kenneth Hotton, CA
Nathalie Labelle, CA
Alain Lajoie, FCA, CA•EJC
Josée Leclerc, CA
Gloria Lemire, CA

Pierre Longpré, CA
Louise Roby, CA
Alain Trudeau, CA
Tony Vescio, CA

Secrétaire

Martine Picard, CA

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la vice-présidence Inspection et pratique professionnelle de l'Ordre. Cette équipe est composée de **Martine Picard, CA**, vice-présidente, de **Chantal Le Rossignol, CA**, directrice adjointe, de **Nathalie Bouchard, CA**, **Julie Choquette, CA**, **Kim Lemire, CA**, et **Mireille Quinn, CA**, inspectrices permanentes, ainsi que des inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Philippe Bérubé, CA **Pierre O. Oligny, FCA**
Jean-Étienne Blais, CA **Monique Papineau, CA**
André Coutu, CA **Sylvie Plante, CA**
Pierre Désilets, CA **Dominique Racine, CA**
Sylvie Fortin, CA **Louise Trépanier, CA**
Sylvain Moisan, CA

Les 13 membres du Comité ont consacré plus de 48 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec, du Centre-du-Québec et de l'Estrie.

Refus de suivre les cours de perfectionnement

En vertu de l'article 4 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, il a été recommandé au Conseil d'administration de transmettre le dossier d'un membre au syndic de l'Ordre afin que celui-ci formule une plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre, car le membre n'avait suivi aucun des cours imposés par le Conseil d'administration.

Refus de se soumettre au stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision

Il a également été recommandé au Comité exécutif de transmettre le dossier de deux membres au Syndic. Ces deux membres ont fait preuve d'une conduite dérogatoire en faisant défaut de se soumettre à un stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision.

Limitation du droit d'exécuter des missions d'audit

En vertu de l'article 5 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre*

des comptables agréés du Québec, il a été recommandé au Comité exécutif de limiter le droit d'un membre d'exécuter des missions d'audit, car ce membre n'avait pas atteint les objectifs de plusieurs stages et cours de perfectionnement. Ces échecs répétés ont démontré que le membre n'était toujours pas en mesure de respecter les normes professionnelles d'audit qui sont énoncées dans le *Manuel de l'ICCA*.

Programme général d'inspection

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité sur la confiance du public de l'ICCA a approuvé les recommandations de l'Équipe de travail nationale sur le programme d'inspection professionnelle concernant l'harmonisation des processus d'approbation des maîtres de stage CA qui œuvrent dans des cheminements professionnels non traditionnels. De plus, l'Équipe de travail a mis à jour les outils techniques et élaboré des modules de formation sur le nouveau processus d'évaluation pour les membres des comités d'inspection professionnelle et tous les inspecteurs des ordres provinciaux.

Sommaire des cas transmis au Syndic

Les 644 dérogations comprises dans les 497 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Dérogations au Code de déontologie des comptables agréés

Manquement à l'article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	391
Manquement à l'article 25.2 précisant qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit, dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, inscrire la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité.	61
Manquement à l'article 36.8.12a) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction du client pour les écritures de journal qu'il prépare.	42

Manquement à l'article 36.10 précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier les menaces qui nuisent à son indépendance et en apprécier la gravité.	19
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	13
Manquement à l'article 36.4 précisant qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, intérêt ou relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence.	12
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles ou notes d'orientation du <i>Manuel de l'ICCA</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	11
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter, en remplacement d'un autre comptable, une mission de certification ou une mission de compilation, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	10
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	7
Manquement à l'article 54 précisant qu'un membre doit demander des honoraires justes et raisonnables.	6
Manquement à l'article 7 précisant qu'un membre doit assurer personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification.	2
Manquement à l'article 1 précisant qu'un membre doit prendre les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui dans l'exercice de sa profession, ainsi que toute société au sein de laquelle il exerce cette profession, respecte la <i>Loi sur les comptables agréés</i> , le <i>Code des professions</i> et les règlements pris pour leur application.	2
Manquement à l'article 34 précisant qu'un membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	1
Manquement à l'article 36.9.7 précisant qu'un membre, dans le cadre d'une mission de vérification d'une entreprise cotée, ne peut offrir des services professionnels tels que des services de comptabilité ou de tenue de comptes liés aux états financiers devant être vérifiés.	1
Manquement à l'article 23 précisant que le membre doit remplir ses obligations avec intégrité et objectivité.	1
Manquement à l'article 55 précisant qu'un membre doit fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et doit notamment s'assurer que celui-ci soit ventilé pour permettre d'identifier les services professionnels rendus.	1
Manquement à l'article 6 précisant que le membre doit assurer la mise à jour continue de ses connaissances en se tenant au courant des développements dans les domaines dans lesquels il exerce sa profession.	1
Déroptions à la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	
Manquement à l'article 24 précisant que nul ne peut exercer la comptabilité publique s'il n'est pas comptable agréé.	6
Déroptions au <i>Code des professions</i>	
Manquement à l'article 187.10.1 précisant que le comptable agréé qui exerce la comptabilité publique doit utiliser le titre d'auditeur.	54
Manquement à l'article 114 précisant qu'il est interdit d'entraver le travail d'un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, de le tromper par des réticences ou par de fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou document relatif à une inspection tenue en vertu du <i>Code des professions</i> ou de refuser de lui laisser prendre copie d'un tel document.	3

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le recueil portant sur le programme d'inspection professionnelle, qui comporte un chapitre sur la méthodologie d'évaluation, a été mis à jour. Un nouveau logiciel d'inspection, harmonisé à l'échelle nationale, a été créé et devrait être finalisé pour le début des inspections de l'exercice 2011-2012.

En collaboration avec les autres provinces, les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour afin d'y intégrer les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé et les Normes canadiennes d'audit. Ces nouveaux questionnaires entreront en vigueur pour l'exercice 2011-2012. Des articles ont été publiés dans le bulletin *Inf@CA* afin de présenter aux membres de l'Ordre les changements à venir au niveau de l'harmonisation canadienne de l'inspection professionnelle ainsi que ceux qui seront apportés au rapport d'inspection professionnelle pour l'année 2011-2012.

Une collaboration avec le Comité sur la confiance du public de l'ICCA a été réalisée afin de participer à la formulation de commentaires ayant trait à l'exposé-sondage sur la norme internationale de formation IES 7, *Continuing Professional Development: A Program of Lifelong Learning and Continuing Development of Professional Competence* [La formation professionnelle continue : un programme d'apprentissage permanent et de perfectionnement des compétences professionnelles], édictée par l'International Federation of Accountants (IFAC). De plus, diverses participations ont été réalisées : l'une concernant la mise à jour du volet canadien de la «Déclaration des obligations des membres 1», que les organisations membres de l'IFAC doivent appliquer à leurs programmes d'inspection des systèmes de contrôle qualité mis en place par leurs membres qui exécutent certaines missions d'audit d'états financiers, et l'autre concernant la mise à jour du plan d'action concernant cette même déclaration.

Une rencontre interprovinciale regroupant les personnes responsables de l'inspection au sein de chaque ordre provincial a été organisée. Les participants ont discuté des nouvelles normes, de la nouvelle méthodologie d'évaluation harmonisée et du nouveau logiciel d'inspection.

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes a été poursuivie.

Il est prévu de procéder, au cours de l'exercice 2011-2012, à l'inspection et à la réinspection de 525 unités de pratique. Ces inspections devraient nécessiter 915 jours/inspecteur. Il est aussi prévu d'effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 64 jours/inspecteur.

Autres activités et réalisations

Un nouveau questionnaire à l'intention des inspecteurs a été élaboré afin d'harmoniser et d'améliorer le soutien offert aux membres inspectés. Un nouveau questionnaire à l'intention des maîtres de stage CA a été utilisé pour la première fois afin de valider le respect des exigences en matière d'expérience pratique des CA. Les inspecteurs ont approfondi leurs connaissances sur les nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, les Normes internationales d'information financière et les Normes canadiennes d'audit, qui entreront en vigueur prochainement, ainsi que sur les dernières modifications apportées au *Code de déontologie*.

La compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections a été maintenue. Les résultats de cette compilation ont été communiqués aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Des cours de formation ont été

donnés aux membres afin de les informer des lacunes relevées en matière d'application des normes, de même que des changements apportés au programme général d'inspection. De plus, un article intitulé «Résultats d'inspection : retour à la normale!» est paru dans le bulletin *Inf@CA* du 26 mai 2010.

Dans le but d'améliorer les connaissances des membres à l'égard de leurs obligations en matière de protection du public, un volet concernant l'inspection professionnelle sur le site Web de l'Ordre a été amélioré. Une foire aux questions y a notamment été ajoutée. La mise à jour de manuels techniques et d'autres outils offerts à l'ensemble des membres de l'Ordre a également été réalisée.

Un travail de collaboration à la réflexion et à la mise en place d'orientations, qui ont été adoptées par le Comité exécutif, a été effectué concernant les nouvelles avenues de stage, soit la possibilité pour certains cabinets de former un pool d'heures afin de permettre à un stagiaire d'effectuer son stage à l'intérieur d'un cabinet ayant plusieurs places d'affaires mais étant sous un contrôle commun, ou encore de regrouper les heures de deux associés ou de praticiens seuls qui partagent le même lieu physique.

Une nouvelle grille de tarification des frais d'inspection pour l'exercice à venir a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2011.

Le président du Comité,
François Touchette, CA

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Robert Papineau, CA
Président



Rôle

Le mandat du Comité des produits et services professionnels consiste à identifier les besoins professionnels des CA en vue de bonifier l'offre de produits et services professionnels pouvant y répondre et d'aider ainsi les CA à exceller.

Programme des produits et services professionnels

En février 2011, les membres du Comité ont validé et entériné le choix des produits et services professionnels susceptibles de répondre aux besoins des CA pour la saison 2011-2012, lesquels leur avaient été présentés par la vice-présidence Produits et services professionnels de l'Ordre. La plupart de ces produits et services avaient préalablement été validés par des membres de plusieurs comités.

Participation des membres aux activités de formation facultative

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011, le programme de formation élaboré par la vice-présidence Produits et services professionnels de l'Ordre a enregistré un total de 25 382 inscriptions. Les membres sont nombreux à participer aux activités de formation proposées dans le catalogue et sur le site Web de l'Ordre, qu'il s'agisse d'activités développées par la vice-présidence ou offertes

en association. Le programme comprend plus de 1 038 activités de formation. Aussi, par souci de concision, les tableaux des pages suivantes présentent la répartition des inscriptions par champ de compétence et par durée des cours. La durée des activités varie selon les objectifs à atteindre et selon l'organisation qui les offre, que ce soit l'Ordre ou certaines associations ou organisations qui offrent de la formation privée.

Membres du Comité

Éric Allard, CA
Patrick Beaudoin, CA
Francis Belzile, M. Fisc., CA
Johanne Bertrand, CA
Martine Clément, CA
Raymond Drouin, FCA

Anne-Marie Ethier, CA
Renée Gallant, FCA
Marie-Claude Hamelin, CA
Guylaine Houde, CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Jean-Paul Lauly, CA
André Leblanc, CA

Daniel Leblanc, CA
Vicky Lizotte, CA
Michel Mathieu, CA
André Mignault, CA
Thérèse Roy, CA
Maryse Samson, M.Éd.
Daniel Tétreault, CA

Secrétaire

Daniel Benard, CA

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Activités de formation développées par l'Ordre et offertes en salle

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Certification et gestion d'un cabinet	2,00	19
	3,50	435
	7,00	2 015
	14,00	517
Total - Certification et gestion d'un cabinet		2 986
Compétences individuelles et organisationnelles	3,50	130
	7,00	2 395
	14,00	42
Total - Compétences individuelles et organisationnelles		2 567
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,50	691
	4,00	22
	7,00	5 676
	14,00	761
Total - Comptabilité et présentation de l'information financière		7 150
Événements	3,50	33
	7,00	553
Total - Événements		586
Financement, trésorerie et évaluation des entreprises	7,00	39
Total - Financement, trésorerie et évaluation des entreprises		39
Fiscalité	3,50	10
	7,00	474
Total - Fiscalité		484
Fiscalité et taxes à la consommation	3,50	1 273
	7,00	1 715
	14,00	263
Total - Fiscalité et taxes à la consommation		3 251

Activités de formation développées par l'Ordre et offertes en salle (suite)

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Gestion opérationnelle et financière	3,50	162
	7,00	451
Total - Gestion opérationnelle et financière		613
Gouvernance et gestion	7,00	395
Total - Gouvernance et gestion		395
Gouvernance et gestion des risques	7,00	236
Total - Gouvernance et gestion des risques		236
Taxes à la consommation	3,50	137
	7,00	33
Total - Taxes à la consommation		170
Total		18 477



PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Activités de formation développées par l'Ordre et offertes à distance

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Certification et gestion d'un cabinet	2,00	25
	2,50	111
Total - Certification et gestion d'un cabinet		136
Comptabilité et présentation de l'information financière	2,50	97
	2,50	22
Total - Comptabilité et présentation de l'information financière		119
Événements	1,25	3
	1,50	11
	5,75	19
	11,00	30
Total - Événements		63
Fiscalité et taxes à la consommation	2,50	126
Total - Fiscalité et taxes à la consommation		126
Gestion opérationnelle et financière	2,50	8
Total - Gestion opérationnelle et financière		8
Total		452

Activités de formation développées par l'Ordre et offertes en entreprise et en cabinet

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Certification et gestion d'un cabinet	7,00	1 218
Total - Certification et gestion d'un cabinet		1 218
Compétences individuelles et organisationnelles	7,00	28
Total - Compétences individuelles et organisationnelles		28
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,50	72
	7,00	1 347
Total - Comptabilité et présentation de l'information financière		1 419
Fiscalité et taxes à la consommation	3,50	114
	7,00	112
Total - Fiscalité et taxes à la consommation		226
Gestion opérationnelle et financière	7,00	15
Total - Gestion opérationnelle et financière		15
Total		2 906

Activités de formation offertes en association

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Certification et gestion d'un cabinet	7,50	7
	14,00	7
	15,00	4
	21,00	1
Total - Certification et gestion d'un cabinet		19

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Activités de formation offertes en association (suite)

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Compétences individuelles et organisationnelles	2,00 (FAD*)	20
	3,00	1
	3,50	15
	6,00	35
	7,00	92
	12,00	110
	14,00	9
Total - Compétences individuelles et organisationnelles		282
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,50	1
	14,00	18
Total - Comptabilité et présentation de l'information financière		19
Financement, trésorerie et évaluation des entreprises	3,50	11
Total - Financement, trésorerie et évaluation des entreprises		11
Fiscalité	14,00	3
Total - Fiscalité		3
Fiscalité et taxes à la consommation	2,50 (FAD*)	3
	3,00 (FAD*)	79
	3,00	38
	3,50	2
	7,00	31
	14,00	7
Total - Fiscalité et taxes à la consommation		160

* FAD = Formation à distance

Activités de formation offertes en association (suite)

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétence	Durée (heures)	Total
Gestion opérationnelle et financière	3,00	4
	3,50	12
	7,00	43
	14,00	9
	21,00	1
Total - Gestion opérationnelle et financière		69
Gouvernance et gestion	3,00	8
	3,50	4
	6,00	8
	7,00	119
	12,00	1
	14,00	6
	21,00	3
Total - Gouvernance et gestion		149
Gouvernance et gestion des risques	7,00	4
	14,00	5
Total - Gouvernance et gestion des risques		9
Taxes à la consommation	7,00	4
	14,00	6
Total - Taxes à la consommation		10
Total		731

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

AUGMENTATION GLOBALE DU TAUX DE PARTICIPATION¹

Cette année encore, les CA nous ont accordé leur confiance en matière de formation. En effet, au cours de la dernière année de formation, plus de 3 707 passes de saison ont été vendues et un record de près de 30 365 inscriptions (incluant la participation des non-membres) a été atteint pour les diverses activités de formation continue offertes en salle, en association ou en formation privée. Les membres du Comité des produits et services professionnels sont heureux d'avoir participé à une telle réussite.

Formation en salle

- Plus de 1 379 inscriptions individuelles
- Plus de 25 800 inscriptions reçues (cours de l'Ordre en salle)
- Plus de 8 091 clients différents, dont près de 5 454 CA

Formation à distance

- 14 cours et 27 séances :
 - 11 activités de formation hybride, deux sur la déontologie et une sur les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
 - 24 séances en formation hybride, deux séances sur la déontologie et une séance sur les NCECF
- 742 inscriptions, dont notamment 428 inscriptions aux formations hybrides, 237 inscriptions aux cours de déontologie et quatre inscriptions au cours sur les NCECF

Formation en entreprise et en cabinet

La formation en entreprise et en cabinet permet aux organisations d'offrir les activités de formation de l'Ordre à leurs employés, CA ou non, dans leurs bureaux. Cette formule est très appréciée par les responsables de la formation et permet de rejoindre, chaque année, un plus grand nombre de CA. Au cours de la dernière année financière, près de 1 384 personnes ont participé aux activités de formation en entreprise et en cabinet, générant ainsi 2 906 inscriptions.

Formation en association

Plus de 1 154 inscriptions en 2010-2011.

Outils et ressources

Plus de 400 outils offerts (Ordre et ICCA) et plus de 3 171 vendus.

Portail PSP

Les travaux visant la phase 1 du portail, soit la mise en ligne des référentiels, sont en cours et devraient être achevés d'ici septembre 2011.

NIVEAU DE SATISFACTION

Formation en salle

Le niveau de satisfaction des participants pour la saison de formation 2010-2011 a été de 4,71 sur 5 pour le contenu et de 4,7 sur 5 pour l'animation.

Produits et services professionnels

Une première édition du catalogue des produits et services professionnels (formation, outils et ressources) a été envoyée aux CA en août 2010 et une deuxième édition a été envoyée aux CA en mars 2011.

Le président du Comité,
Robert Papineau, CA

¹ Sauf mention contraire, toutes les données statistiques suivantes se rapportent à l'année de formation en cours au printemps 2011. Elles ont été mises à jour en date du 31 mars 2011.



RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*,

l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences à l'intention des personnes qui demandent à faire reconnaître l'équivalence d'un

diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec, en vue d'obtenir un permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec au cours de l'exercice 2010-2011

Demandes de reconnaissance - Équivalence de diplômes	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	16	51
Acceptées en totalité	15	6
Refusées	1	45

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de

diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le tableau ci-dessus soient présentées à titre de demandes acceptées en partie dans les données

relatives à l'équivalence de la formation.

Demandes de reconnaissance - Équivalence de la formation	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	2	52
Acceptées en totalité	1	7
Acceptées en partie	1	45
Refusées	0	0

Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 21 mai 2010. À la suite de son entrée en vigueur, l'Ordre a été en mesure de délivrer un permis de CA à un expert-comptable de France ayant rempli toutes les conditions prévues au règlement précité. Un autre expert-comptable de France est toujours en cheminement pour l'obtention du titre de CA. Aucune nouvelle demande n'a été reçue en cours d'année.

Les démarches en vue de signer un arrangement de reconnaissance mutuelle avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) se sont poursuivies en 2010-2011. Le ministère français de la Justice n'a pas encore entériné la proposition de l'Ordre et de la CNCC. Un suivi sera exercé au cours de l'année 2011-2012.

Ententes de reconnaissance mutuelle

L'Ordre a également conclu des accords de reconnaissance mutuelle avec 14 organismes comptables étrangers. Les membres en règle de ces organismes bénéficient d'une voie d'accès au titre de comptable agréé qui tient compte de leurs qualifications professionnelles.

Délivrance de permis temporaires, restrictifs ou spéciaux

Depuis plusieurs années, la *Loi sur les comptables agréés* reconnaît à l'Ordre le pouvoir de délivrer des « permis sur permis » aux CA membres d'un ordre de comptables agréés d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou des Bermudes.

RÈGLEMENTATION

Denis Savard, CA
Président

Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction de nouveaux règlements, et de formuler une recommandation quant à leur approbation par le Conseil d'administration. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et sur tous les projets de nouveaux règlements.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité et a notamment pour rôle de rédiger les propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*, et d'examiner et de commenter les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées.

Le Groupe de travail a analysé, avant de les achever au Comité sur la réglementation, les propositions d'amendements à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*. Tout au long de l'année, il a consacré une bonne part de son attention aux projets visant à modifier les normes d'indépendance, ayant notamment examiné et commenté l'exposé-sondage et le document de consultation de l'ICCA sur les normes d'indépendance ainsi que des projets de changements à la règle 204 sur le même sujet. Le Groupe de travail a également examiné et commenté un certain nombre d'amendements qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées et à leurs interprétations touchant notamment les informations qu'un comptable agréé doit communiquer

à son ordre provincial et la collaboration qu'il doit apporter à ce dernier.

En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, le Comité sur la réglementation a examiné le projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de comptable agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et le projet de *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et a recommandé leur adoption au Conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, à la suite des modifications apportées aux règles de gouvernance, le Comité a également examiné le projet de *Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et le projet de *Règlement sur les assemblées générales de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et a recommandé leur adoption au Conseil d'administration de l'Ordre.

Membres du Comité

Martine Bouillé, CA
Jacques Filion, CA
Lise Lambert, ASC,
représentante du public
Suzanne Maisonneuve-Benoît,
représentante du public
Gilles Malette, CA
Daniel McMahon, FCA

Christine Montamat, MBA, CA
Caroline Nadeau, CA
Gilles Simard, CA
Robert St-Aubin, FCA

Secrétaire

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

Membres du Groupe de travail sur le Code de déontologie

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ
Bernard Chartier, CA
Gilles Henley, CA
Charles Jacobs, CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Sylvain Loiselle, CA
Ginette Lussier-Price, FCA

Martine Picard, CA
Daniel Vézina, CA
Ed Victor, FCA

Secrétaire

Christine Montamat, MBA, CA

Le Comité a aussi analysé le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice* ainsi que le projet de *Règlement pour la mise en œuvre de l'entente de reconnaissance mutuelle intervenue entre l'Ordre et l'Ordre des experts-comptables de France* en vue d'en recommander l'adoption au Conseil d'administration de l'Ordre.

En ce qui a trait au *Code de déontologie des comptables agréés*, le Comité a examiné, en vue d'en recommander l'adoption au Conseil d'administration de l'Ordre, un projet visant notamment à intégrer au *Code de déontologie des comptables*

agréés, par renvoi dynamique, les règles d'indépendance harmonisées canadiennes adoptées par le Comité sur la confiance du public de l'ICCA.

Le Comité a aussi examiné un certain nombre de propositions de modifications à apporter à la règle harmonisée canadienne 204 sur la rotation de l'associé responsable des missions d'audit d'émetteurs assujettis et du responsable du contrôle de la qualité de ces missions.

Enfin, tout au long de l'année, le Comité a suivi de près l'actualité législative et réglementaire particulièrement riche ayant touché notre profession.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA

RÉVISION

Martin Langlois, CA
Président



Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'endroit d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre à l'époque des actes reprochés, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le

Conseil de discipline. Le Comité siège au nombre de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Comité a reçu 17 demandes d'avis, toutes présentées dans les délais prescrits par le *Code des professions*. Deux de ces demandes de révision ont été retirées par les demandeurs.

Le Comité s'est réuni à 16 occasions afin de traiter 14 dossiers, dont un ouvert au cours de l'exercice précédent. Les deux autres dossiers ouverts cette année seront traités au cours du prochain exercice.

Le Comité a rendu 13 avis et rendra prochainement son avis sur un autre dossier. Dans 11 cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans un cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête. Dans un autre cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et a suggéré la nomination d'un syndic ad hoc qui,

après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non.

Enfin, le Comité s'est réuni une fois en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres lors de ses réunions.

Le président du Comité,
Martin Langlois, CA

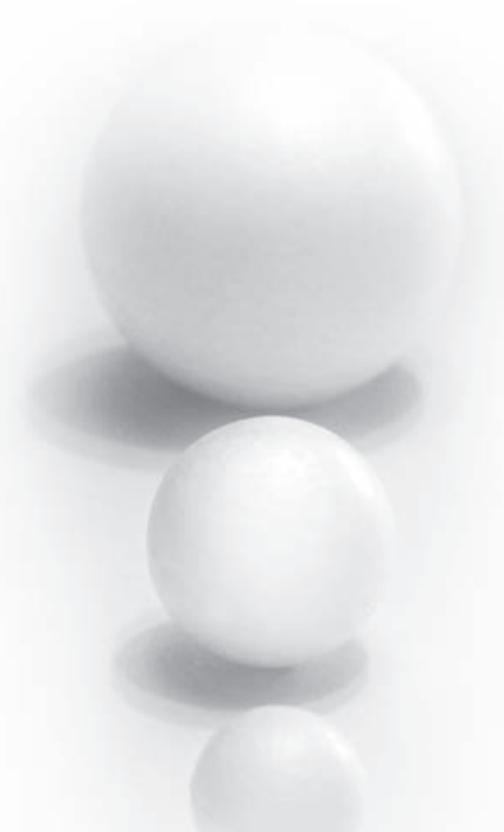
Membres du Comité

Rhéal Jr Brunet, CA
Louise Champoux-Paillé, MBA,
Adm.A, représentante du public
Alain Chassé, CA
Jocelyn Guimond, CA

Roland Larochelle,
représentant du public
Pierre Lussier, FCA
Yves Montpetit, CA
Gary Wechsler, CA

Secrétaire

Claudette Roberge



PERSONNEL DE L'ORDRE

COMITÉ DE DIRECTION



De gauche à droite : Daniel McMahon, FCA • Christine Montamat, MBA, CA • Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ • Ginette Lussier-Price, FCA • Martine Picard, CA • André Richard, MBA • Évelyn Paquin, FCA • Marie-France Langlois, CA • Diane Messier, FCA • Daniel Benard, CA

PERSONNEL DE L'ORDRE

BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction et secrétaire

Daniel McMahon, FCA

Secrétaire de direction, Bureau de direction

Carole Manseau

ADMINISTRATION

Vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration

Évelyn Paquin, FCA

RESSOURCES HUMAINES

Conseiller principale, Ressources humaines

Danièle Deschênes, CRIA

Analyste, Ressources humaines

Julie Vézina

FINANCES

Directrice, Finances

Marie-France Langlois, CA

Adjointe administrative, Administration et finances

Poste à combler

Agente, Administration et collecte d'informations

Carole Pharand

Agente, Collecte d'informations

Lise Cousineau

Analyste, Conformité

Lucie Charbonneau

Analyste, Information financière

Iulia Raihert

Commis à l'entrepôt et aux services postaux

Michel Magny

Commis à l'expédition

Sylvie Cuerrier

Contrôleure

Sonya Guilbault, CA

Contrôleure adjointe

Sanaz Moshaver, CA (par intérim)

Coordonnatrice, Administration et finances

Loraine Young

Préposée à l'accueil et à l'information

Rachel Bigras

Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Sok-Kheng Taing (par intérim)

Techniciennes en comptabilité,

Comptes fournisseurs

Lorena Alburez

Pascale Paradis

SYSTÈMES D'INFORMATION

Directeur, Systèmes d'information

André Richard, MBA

Administrateur, Réseau

Michel Yafalian

Analyste programmeur, Développement

David Dorsett

Analyste programmeur, Implantation

Daniela Bungardean

Coordonnateur, Systèmes d'information

Said Belhaj

Programmeurs

Reda Ennajih

Fabien Peret

Technicien en informatique

Éric Pesant

Webmestre

Philippe Laurin

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

Vice-présidente, Affaires juridiques et greffe

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

Adjointe administrative,

Affaires juridiques et greffe

Isabelle Ledroit

Agente, Tableau de l'Ordre

Claudette Custeau

Commis, Affaires juridiques et greffe

Sharon-Rose Alexandre

Conseillère juridique

Geneviève Ouimet, avocate

Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques

Julie St-Pierre

Secrétaire du Conseil de discipline, du Conseil d'arbitrage des comptes et du Comité de révision

Claudette Roberge

FORMATION

PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Vice-présidente,

Formation professionnelle et relève

Diane Messier, FCA

Directrice adjointe, Candidats et relève

Jasmine Marcoux, MBA, CA

Directrice adjointe, Formation professionnelle

Andrée Daoust, CA

Adjointe administrative,

Formation professionnelle et relève

Mélissa Zdaniak

Adjointe administrative,

Programme de formation professionnelle

Yvette N'Singa

Agente administrative, Tableau des candidats à l'exercice de la profession

Anne-Marie Marois

Conseillère aux employeurs, Stage CA

Sophie Langis-Lauzière, CA

Conseillère, Formation professionnelle et relève

Marie-Christine Gagné, CA

Coordonnatrice, EFU et relève

Marie-Josée Hamel

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle

Martine Picard, CA

Directrice adjointe, Inspection professionnelle

Chantal Le Rossignol, CA

Directrice adjointe, Pratique professionnelle

Lyne Lépine, CA

Adjointe administrative, Fonctionnement de l'inspection professionnelle

Pauline Duguay

Adjointe administrative, Formation continue obligatoire

Mary Young

Adjointes administratives, Inspection professionnelle

Caroline Bouchard

Agentes administratives, Pratique professionnelle

Cornelia Cazan

Dominique Vassart

Chargée de la pratique professionnelle

Caroline St-Jean, CA

Coordonnatrice, Inspection professionnelle

Danielle Arcudi

Inspecteurs professionnels

Julie Choquette, CA

Kim Lemire, CA

Mireille Quinn, CA

Poste à combler

Préposée, Formation continue obligatoire

Hesser Garcia (par intérim)

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Vice-président, Produits et services professionnels

Daniel Benard, CA

Directrice adjointe, Produits et services professionnels

Maryse Samson, M.Éd.

Adjointes administratives, Assurance qualité

Evelyne Cossette

Monica Hachey

Adjointe administrative, Conseillers des CA

Diane Lafortune

Adjointe administrative, Logistique des activités

Jessica Duret

Adjointe administrative, Logistique des PSP

Martine Primeau

Adjoint administratif, Produits et services professionnels

Stéphane Paradis

Adjointes administratives, Service à la clientèle

Julie Beaulac

Valérie Boucher

Geneviève Parent (par intérim)

Conseillère des CA, Cabinets

Guylaine Houde, CA

Conseillère des CA, Entreprises et secteur public

Marie-Claude Hamelin, CA

Conseillère des CA, Normes et produits et services professionnels

Annie Smargiassi, CA

Coordonnatrice, Animation et logistique des activités

Louise Moreau

Coordonnatrice, Animation et logistique des produits et services professionnels

Diana Natale

Coordonnatrice, Service à la clientèle

Marie-Claude Cardinal

STRATÉGIE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

Vice-présidente, Stratégie, affaires externes et communications

Christine Montamat, MBA, CA

Directrice adjointe, Éditique, événements et regroupements régionaux

Maryse Dumais

Directrice adjointe, Marketing et communications

Erika Vaugeois (par intérim)

Adjointe administrative, Événements et regroupements régionaux

Nancy Alexandre

Adjointe administrative, Stratégie, affaires externes et communications

Suzanne Racette

Chargée des communications

Stéphanie Desforges

Chargée des relations externes

Fanie Clément St-Pierre

Conceptrices graphiques

Julie Milette

Guylaine Thiboutot

Infographiste

Andrée-Anne Sénéchal

Planificateur d'événements

José Boucher

SYNDIC

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCA

Adjointe administrative, Bureau du syndic

Thérèse Coutu

Secrétaire de direction, Bureau du syndic

Manon Dumouchel

POUR EN SAVOIR PLUS...

On trouvera la version électronique du présent rapport annuel sur le site Web de l'Ordre au www.ocaq.qc.ca.

Les membres de l'Ordre peuvent consulter les rapports des comités et des regroupements régionaux en ouvrant une session sur le site Web de l'Ordre en tant que membre.

Rapports des comités

Assurances
CA dans le secteur public
CA en cabinet
CA en entreprise
CA en fiscalité et taxes à la consommation
CA œuvrant auprès des administrations municipales
CA œuvrant auprès des coopératives
CA œuvrant auprès des institutions d'enseignement
CA œuvrant auprès du réseau de la santé et des services sociaux
CA œuvrant auprès du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
CA œuvrant en vérification interne
Étude des exposés-sondages
Évaluation
Gouvernance
Orientations stratégiques
Produits et services commerciaux
Regroupements régionaux
Relations gouvernementales
Rémunération des ressources humaines
Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux

Abitibi-Témiscamingue
Cantons de l'Est
Est du Québec
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie et Centre-du-Québec
Montérégie
Montréal
Outaouais
Québec
Saguenay-Lac-Saint-Jean





ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage Montréal (Québec) H3A 2S3
Téléphone : 514 288.3256 Sans frais : 1 800 363.4688 Télécopieur : 514 843.8375
Courriel : info@ocaq.qc.ca Site Web : www.ocaq.qc.ca